

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-
Montréal

9 juin 2021, 17 h

RENCONTRE À DISTANCE
(Adopté le 22 septembre 2021)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M ^{me} Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Gérard Boismenu *Départ à 17 h 30	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M ^{me} Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
M ^{me} Sylvie Foucault	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
M ^{me} Monika Throner *Départ à 19 h 40	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur
M ^{me} Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice

Absence motivée :

Nom	Collège électoral	Poste
D ^r Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 2 juin 2021, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 2 juin 2021 sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement en précisant les informations suivantes :

Considérant le contexte actuel de COVID-19, les séances publiques du conseil d'administration se tiennent à distance via l'application Zoom. Toute personne souhaitant participer aux séances sont les bienvenues et recevront un lien pour accéder à la rencontre le jour même du conseil d'administration.

Période de questions

Les interventions du public sont permises uniquement lors de la période de questions prévue en début de séance.

Les personnes qui désirent poser une question aux membres du conseil d'administration sont invitées à transmettre leur question d'ici le 9 juin, 12 h, à madame Marie-Josée Simard au numéro de téléphone 514 413-8777, poste 23100 ou par courriel à l'adresse suivante : marie-josée.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Il est à noter que seules les personnes ayant demandé de participer pourront assister à la rencontre.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 juin 2021, à 17 h 03.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 27 janvier 2021, après l'ajout au point 11.1 – Rapport du président du comité de vérification.

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie COVID-19, la séance ordinaire du conseil d'administration se tient à distance. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 9 juin, à 12 h. M^{me} Micheline Ulrich, présidente, constate qu'une question est inscrite au registre. Elle invite M. Alfred St-Jean, M^{me} Kenza Sassa et M^{me} Paola Gonzalez à poser leur question.

1) Comité action concertation pour la transition écologique

Le conseil d'administration a reçu au préalable une lettre contenant la proposition suivante :

« Bonjour,

Voici la description du « Projet sensibilisation fondations » que nous aimerions présenter au conseil d'administration.

Cette initiative provient du Comité Action Concertation pour la Transition Écologique (CACTE) qui est un regroupement autonome d'employés du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) qui ont tous en commun d'avoir à cœur la justice sociale et écologique. Afin d'incarner ces valeurs, nous sommes engagés dans différents projets de transformation au niveau individuel et institutionnel.

Nous partageons ici nos réflexions sur la philanthropie et le résultat des consultations que nous avons mené dans différentes instances du CCSMTL (ex : Comité de développement durable, Comité d'éthique et rencontre d'équipe). Comme vous le savez, la philanthropie n'est pas seulement une activité désintéressée et neutre puisqu'elle représente aussi pour les donateurs un investissement permettant d'accroître leur légitimité sociale et leur capital de sympathie. Les fondations ont donc une responsabilité quant à cette visibilité/publicité qu'elles offrent. Voici donc notre proposition :

- *Considérant que les impôts permettent un financement du bien commun par la redistribution plus équitable de la richesse, nous proposons que votre Fondation envisage d'adopter certains principes tels que :*
 - *Refuser les dons, ou du moins refuser d'offrir toute visibilité à des compagnies ou des individus pratiquant l'évasion ou l'évitement fiscal agressive ou ayant recours aux législations de complaisance.*

- Si le point précédent est difficilement applicable concrètement, s'engager de façon officielle et symbolique en faveur de la justice fiscale et demander ce même engagement aux donateurs.
- Considérant l'urgence climatique et les changements drastiques devant être entrepris pour atténuer cette crise, nous proposons que votre Fondation envisage la possibilité de :
 - Refuser d'offrir des prix et des récompenses qui font la promotion d'un mode de vie et de consommation destructeur pour l'environnement, par exemple des « crédits voyage » qui encouragent l'industrie très polluante du tourisme et du transport par avion. Les seuls prix offerts devraient encourager une économie verte et locale avec une faible empreinte écologique, tel que des paniers d'aliments biologiques, un abonnement annuel en transport en commun, une bicyclette électrique, etc.
- Considérant le rôle de l'économie capitalisme dans l'exacerbation des injustices sociales, nous proposons que votre Fondation envisage la possibilité de :
 - Refuser les dons ou refuser d'offrir toute visibilité à des compagnies ou des individus ayant des investissements dans les industries de l'armement, du tabac et l'exploration pétrolière.

Nous avons jusqu'à maintenant obtenu de nombreux appuis auprès d'intervenants, de médecins, de cadres et de la haute direction. Cette initiative sera présentée prochainement au conseil d'administration des 11 fondations.

Nous aimerions connaître votre opinion, notre démarche est avant tout une invitation au dialogue car les questions qui sont soulevées ici nous concerne tous, il s'agit d'enjeu de société. »

M^{me} Caroline Dusablon, directrice adjointe des partenariats urbains, offre tout son soutien au comité qui désire s'engager dans une démarche de concertation pour la transition écologique. Elle propose de les contacter dans les prochains jours, pour notamment faciliter les approches auprès des 11 fondations pour la présentation de leur projet.

Pour sa part, M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, reçoit favorablement la proposition du comité. Elle se réjouit des démarches déjà entreprises par le comité auprès de différentes instances de notre organisation. L'accompagnement de M^{me} Dusablon auprès du comité est assurément la bonne voie à privilégier pour la concrétisation de projets concrets en matière de transition écologique. Elle termine en précisant qu'il pourrait être intéressant de prévoir éventuellement un article spécial sur le développement durable dans le bulletin Rendez-vous du CCSMTL.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 14 avril 2021 :

Depuis le dernier conseil d'administration

TOPO CA COVID-19 - Conférence téléphonique des membres du conseil d'administration

Depuis le dernier conseil d'administration, M^{me} Micheline Ulrich a participé aux conférences téléphoniques avec l'ensemble des membres du conseil d'administration pour faire le suivi de la situation COVID-19. Elle souligne la participation assidue des membres du conseil d'administration et remercie sincèrement madame Sonia Bélanger de sa présence, de sa disponibilité et de sa transparence face à la situation lors de ces séances.

19 avril 2021

Séance du comité de vigilance et de la qualité

Le 19 avril, M^{me} Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vigilance et de la qualité. M^{me} Isabel Velasquez, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

3 mai 2021

Comité de sélection pour le poste de directeur de la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) – Hébergement

Le 3 mai, M^{me} Micheline Ulrich a participé au comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur de la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) – Hébergement.

La recommandation du comité sera présentée à la présente séance du conseil d'administration.

6 mai 2021

Soirée Florence virtuelle 2021

Le 6 mai, M^{me} Micheline Ulrich a eu le plaisir de participer à la grande fête de la profession infirmière « *Soirée Florence virtuelle 2021* », animée par **France Beaudoin**, sous la thématique de l'émission à succès **En direct de l'univers**. Le parcours impressionnant de [21 finalistes des prix Florence](#) a été souligné et un hommage a été rendu à l'ensemble des infirmières et infirmiers pour leur travail exceptionnel durant la pandémie.

7 mai 2021

Visite de l'Hôpital de Verdun

Le 7 mai, M^{me} Micheline Ulrich a participé à une visite de l'unité d'hémo-oncologie installée dans le bâtiment modulaire de l'Hôpital de Verdun, en compagnie de M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, M^{me} Isabelle Melançon, députée libérale de Verdun à l'Assemblée nationale du Québec et de M. Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun.

10 mai 2021

Rencontre d'accueil avec une nouvelle administratrice du conseil d'administration

Le 10 mai, M^{me} Micheline Ulrich a participé, en compagnie de madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, à une rencontre d'accueil avec M^{me} Sylvie Foucault, nouvelle administrative au sein du conseil d'administration, dont la nomination a été entérinée le 14 avril dernier. Encore une fois, elle lui souhaite la bienvenue parmi nous et l'assure de notre collaboration dans l'intégration de ses nouvelles fonctions.

11 et 18 mai 2021

Comité de sélection pour le poste de directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) – services de soutien à domicile et des ressources intermédiaires (SAD-RI) et continuum SAPA

Les 11 et 18 mai, M^{me} Micheline Ulrich a participé au comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) – services de soutien à domicile et des ressources intermédiaires (SAD-RI) et continuum SAPA.

La recommandation du comité sera présentée à la présente séance du conseil d'administration.

20 mai 2021

Séances spéciales du comité de vérification et du conseil d'administration

Le 20 mai, M^{me} Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance spéciale du comité de vérification, suivie le même jour, d'une séance spéciale du conseil d'administration afin d'entériner le budget du CIUSSS pour l'exercice 2021-2022.

21 mai 2021

Séance du comité de gouvernance et d'éthique

Le 21 mai, M^{me} Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de gouvernance et d'éthique. M^{me} Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

26 mai 2021

Journée annuelle du Conseil multidisciplinaire (CM) et du Conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Le 26 mai, M^{me} Micheline Ulrich a participé, en compagnie de M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et de M. Jacques Couillard, président-directeur général adjoint, à la Journée annuelle du CM et du CII, sous le thème « *L'innovation, au cœur de notre pratique* ».

31 mai 2021

Comité de sélection pour le poste de directeur des services multidisciplinaires à la Direction des services multidisciplinaires (DSM)

Le 31 mai, M^{me} Micheline Ulrich a participé au comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur des services multidisciplinaires à la Direction des services multidisciplinaires (DSM). La recommandation du comité sera présentée à la présente séance du conseil d'administration.

La recommandation du comité sera présentée à la présente séance du conseil d'administration.

7 juin 2021

Séance du comité de vérification

Le 7 juin, M^{me} Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

7 au 11 juin 2021

Forum virtuel – Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF)

Du 7 au 11 juin a lieu un grand forum virtuel organisé par la SIDIEFF, rassemblant plus de 500 infirmières de la francophonie, portant sur l'avenir des soins infirmiers. M^{me} Ulrich a eu le plaisir de participer à cet événement qui est une occasion pour la profession de dresser le bilan et de co-construire des recommandations en lien avec les enjeux découlant de la pandémie.

5. Rapport de la présidente-directrice générale

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 14 avril 2021 :

COVID-19

Différentes rencontres hebdomadaires :

- Rencontre avec le ministre de la Santé – Campagne vaccination (**5 fois par semaine**)
- CGR spécial COVID-19 (**3 fois par semaine**)
- Table spéciale des chefs de département COVID-19 (**1 fois par semaine**)
- Rencontre avec syndicats (**1 fois par semaine**)
- Rencontre virtuelle du personnel d'encadrement (**1 fois aux 2 semaines**)
- Rencontre avec élus du territoire (**1 fois par semaine**)
- Conférence de presse trio – PDG, Ville de Montréal et DRSP (**1 fois aux 2 semaines**)
- Rencontre régionale COVID-19 - Ministre Chantal Rouleau (**1 fois par semaine**)
- Centre de commandement du réseau montréalais (**1 fois par semaine**)

16 avril 2021

Visite de la clinique de vaccination CLSC Visitation

Le 16 avril, M. Jacques Couillard, président-directeur général adjoint, a participé à une visite de la clinique de vaccination CLSC Visitation, en compagnie de M^{me} Manon Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition officielle et députée de la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques.

23 avril 2021

Visite du site de vaccination Pointe-St-Charles

Le 23 avril, M^{me} Sonia Bélanger a accompagné M^{me} Dominique Anglade, députée provinciale de la circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne, cheffe du Parti libéral du Québec et cheffe de l'opposition officielle du Québec, lors d'une visite du site de vaccination Pointe-St-Charles.

6 mai 2021

Soirée Florence virtuelle 2021

Le 6 mai, M^{me} Sonia Bélanger a eu le plaisir de participer à la grande fête de la profession infirmière « *Soirée Florence virtuelle 2021* », animée par **France Beaudoin**, sous la thématique de l'émission à succès ***En direct de l'univers***. Le parcours impressionnant de [21 finalistes des prix Florence](#) a été souligné et un hommage a été rendu à l'ensemble des infirmières et infirmiers pour leur travail exceptionnel durant la pandémie.

6 mai 2021

Visite de plusieurs unités à l'Hôpital Notre-Dame

Le 6 mai, M^{me} Sonia Bélanger a participé à une visite des unités suivantes, en compagnie de monsieur Pierre-Paul Millette, directeur général adjoint – programme santé physique générale et spécialisée (SPGS) :

- Imagerie médicale
- Centre de dépistage
- Urgence
- Soins intensifs froids (8^e CD)

7 mai 2021

Visite de l'Hôpital de Verdun

Le 7 mai, M^{me} Sonia Bélanger a participé à une visite de l'unité d'hémo-oncologie installée dans le bâtiment modulaire de l'Hôpital de Verdun, en compagnie de M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, M^{me} Isabelle Melançon, députée libérale de Verdun à l'Assemblée nationale du Québec et de M. Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun.

10 mai 2021

Assemblée générale annuelle (AGA) du Comité régional des services pharmaceutiques de Montréal (CRSP)

Le 10 mai, M^{me} Sonia Bélanger a eu le plaisir d'adresser un mot de bienvenue aux pharmaciens montréalais lors de l'ouverture de l'assemblée générale annuelle du Comité régional des services pharmaceutiques.

13 mai 2021

Assemblée générale annuelle (AGA) du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Le 13 mai, M^{me} Sonia Bélanger a participé à l'AGA du CMDP en mode virtuel.

26 mai 2021

Journée annuelle du Conseil multidisciplinaire (CM) et du Conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Le 26 mai, M^{me} Sonia Bélanger a participé, en compagnie de M. Jacques Couillard, président-directeur général adjoint, à la Journée annuelle du CM et du CII sous le thème « *L'innovation, au cœur de notre pratique* », où elle y a présenté quelques faits saillants de la dernière année et les priorités de la prochaine année.

27 mai 2021

Assemblée générale annuelle (AGA) du Département régional de médecine générale de Montréal (DRMG)

Le 27 mai, M^{me} Sonia Bélanger a eu le plaisir d'adresser un mot de bienvenue aux médecins généralistes montréalais lors de l'ouverture de l'assemblée générale annuelle du Département régional de médecine générale (DRMG).

Le 2 juin 2021

Comité organisateur de la 24^e Conférence mondiale de Promotion de la santé et de l'éducation pour la santé (UIPES)

Le 2 juin, M^{me} Sonia Bélanger a participé au comité organisateur de la 24^e Conférence mondiale de Promotion de la santé et de l'éducation pour la santé (UIPES) qui a lieu tous les 3 ans et qui se déroulera du 15 au 19 mai 2022 à Montréal.

L'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), qui accueille en ses murs le Secrétariat international de l'UIPES depuis 2017, s'allie avec cette dernière pour élaborer la 24^e Conférence mondiale en promotion de la santé sur le thème : *Promouvoir des politiques pour la santé, le bien-être et l'équité*. La Conférence est organisée par l'ESPUM en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal dont sa Direction régionale de santé publique, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal et le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

Les 2, 3 et 4 juin 2021

Vaccination au Parc des Royaux

Les 2, 3 et 4 juin avait lieu une activité de vaccination dans le parc des Royaux visant à rejoindre, entre autres, les familles du quartier dans un environnement agréable qu'ils fréquentent déjà à la sortie de classe ou en début de soirée. Elle visait également à rejoindre les gens du quartier qui préféreraient recevoir leur vaccin dans une petite clinique à proximité de leur domicile.

Le 7 juin 2021

Congrès scientifique du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

Le 7 juin, M^{me} Sonia Bélanger a participé au Congrès scientifique du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) portant sur le thème « *Catalyseur d'innovation pour la réadaptation de demain* ».

6. Conseil d'administration

6.1 Suivi de la séance ordinaire du 14 avril 2021

6.1.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 14 avril 2021, tel que rédigé.

6.1.2 Affaires découlant

Se référant au point 18.2 – Renouvellement du mandat de la directrice régionale de santé publique : Le 21 mai dernier, réception de la lettre de M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, confirmant le renouvellement du mandat de la D^{re} Mylène Drouin, et ce, pour la période du 16 avril 2021 au 16 avril 2025.

Se référant au point 18.3 - Nomination au poste de directeur à la direction des soins infirmiers : M^{me} Chantal Careau est entrée en fonction le 17 juin dernier.

Se référant au point 18.4 - Nomination au poste de directeur adjoint santé mentale à la direction des programmes santé mentale et dépendances (DA-DPSMD) : M^{me} Giovanna Cocco est entrée en fonction le 10 mai dernier.

Se référant au point 18.5 - Création d'un poste de directeur adjoint des services multidisciplinaires à la direction des services multidisciplinaires (DSM) : Processus de sélection en cours.

Se référant au point 18.6 - Création d'un poste de directeur adjoint à la direction des services professionnels : Le 13 mai dernier, réception de l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux pour actualiser la création du poste.

6.2 Suivi de la séance spéciale du 20 mai 2021

6.2.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 20 mai 2021, tel que rédigé.

6.2.2 Affaires découlant

Se référant au point 3.2 - Nomination au poste de directeur adjoint de la protection de la jeunesse/provincial à la DPJ-DP : M^{me} Bianca Larochelle est entrée en fonction le 20 mai dernier.

6.3 Démission d'un administrateur du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-79

Démission d'un administrateur

ATTENDU QU'en vertu des articles 21 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention.

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration ont été informés le 14 avril dernier, de la démission de monsieur Christian Casanova, membre désigné du milieu d'enseignement au conseil d'administration.

ATTENDU QU'en vertu des articles 21 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'entériner la démission de monsieur Christian Casanova à titre de membre désigné du milieu enseignement au sein du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- de remercier monsieur Christian Casanova pour sa contribution au sein du conseil d'administration, dont il était membre depuis le 30 septembre 2018.

6.4 Nomination d'un administrateur du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-80

Nomination d'un administrateur au sein du conseil d'administration du CCSMTL

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a entériné la démission de monsieur Christian Casanova à sa séance ordinaire du 9 juin 2021.

ATTENDU QU'en vertu des articles de loi suivants :

« Démission

En vertu des articles 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) et 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention. Il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

Nomination d'un nouvel administrateur

En vertu de l'article 20 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2), dans le cas d'un membre désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre du conseil d'administration au même titre que celui qu'elle remplace. Une vacance qui n'est pas comblée par le conseil d'administration dans les 120 jours peut l'être par le ministre.

Durée du mandat

En vertu de l'article 20 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2), toute vacance survenant au cours de la durée du mandat d'un membre du conseil d'administration est comblée pour la durée non écoulée du mandat. »

ATTENDU la recommandation de l'Université de Montréal pour la candidature de monsieur Bryn William-Jones, membre désigné du milieu de l'enseignement pour siéger au conseil d'administration du CCSMTL, et ce, pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Christian Casanova.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'entériner la nomination de monsieur Bryn William-Jones à titre de membre désigné du milieu de l'enseignement au conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

7. Qualité et sécurité des soins et services

7.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Les faits saillants des résultats sont au nombre de seize (16) **verts**, huit (08) **jaunes**, vingt (20) **rouges** et un (1) gris en investigation.

En résumé

À la lumière des résultats présentés selon le modèle qualité performance (MQP), l'établissement est en bonne posture pour la dimension **Accessibilité/Qualité** :

- Soutien à domicile de longue durée ;
- Soins palliatifs et de fin de vie à domicile ;
- Chirurgie (Prothèse de genou, cataractes et chirurgie hospitalisée et chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est moins de 56 jours - (HV) ;
- Chirurgie (Prothèse de hanche, Autres chirurgies d'un jour et chirurgie hospitalisée) - HND;
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les tomodensitométries - (HND) ;
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les autres échographies - (HND) ;
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les échographies mammaires (HV) ;

- En DI-TSA 1^{re} ligne (priorité modérée) ;
- En DP 1^{re} ligne, priorité urgente et en services spécialisés (priorités élevée et modérée) ;
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence SARM – (HV);
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (Clostridium) – (HND);
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (COVID-19) – (HV);
- Nombre et taux de fugues;
- Projets en cours.

Les résultats sont presque atteints pour les indicateurs suivants :

- Taux de pénétration programme jeunes en difficulté (0-17 ans) ;
- Chirurgie (Prothèse de hanche, autres chirurgies d'un jour, chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est moins de 28 jours (HV) ;
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les résonances magnétiques (HND) ;
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les autres échographies (HV) ;
- En DP 1^{re} ligne (priorités élevée et modérée) ;
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence SARM – (HND);
- Projets en cours.

On note un écart à la cible pour les indicateurs suivants :

- Population inscrite auprès d'un médecin de famille ;
- Taux de pénétration en santé mentale jeunesse (0-17 ans) ;
- DMS sur civière (HV et HND) ;
- Séjour de 48 heures et plus sur civière – (HV et HND) ;
- Pourcentage d'ententes sur mesures volontaires ;
- Évaluation spécialisée en dépendance ;
- Chirurgie - prothèse de genou, chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est de moins de 28 jours et de moins de 56 jours(HND) ;
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les résonances magnétiques (HV) ;
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les tomodensitométries (HV) ;
- En DI-TSA – services spécialisés (priorités urgente, élevée et modérée) ;
- En DI-TSA - services spécialisés, chez les enfants de moins de 5 ans;
- Enfants (0-6 ans) en attente de service en DITSA ;
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (Clostridium) – (HV-IRGLM);
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (COVID-19) – (HND).

On note un enjeu avec le résultat pour l'indicateur suivant, une investigation est en cours :

- En DI-TSA – 1^{re} ligne (priorité élevée).

Mobilisation/Optimisation

En ce qui concerne les résultats liés aux indicateurs ressources humaines, ceux-ci sont au-dessus des cibles respectives. (N.B. On se réfère aux cibles de l'EGI 2019-2020).

Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un léger déficit à la période 12. Les résultats P13 seront disponibles après le 14 juin 2021.

En ce qui concerne l'évolution des projets liés aux objectifs prioritaires de l'organisation, les données présentées sont en date du 12 mai 2021. Il n'y a pas eu d'évolution dans ces projets.

7.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Le Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers propose un portrait de la prestation sécuritaire des soins et services au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021. Il précise les activités et les réalisations spécifiques de l'établissement qui viennent appuyer les buts et objectifs en matière de sécurité des usagers.

La coordination du processus de rédaction du rapport trimestriel sur la sécurité des usagers est assurée par le service de gestion des risques et est réalisée en partenariat avec les directions suivantes :

Direction des services professionnels	Gestion du circuit des médicaments
Direction des services multidisciplinaires	Prévention des chutes

	Prévention du suicide	
	Mesures de contrôle	
Direction générale adjointe – Santé physique	Prévention et contrôle des infections	

8. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi des séances du 26 février et 21 mai 2021

8.1 Rapport de la présidente

M^{me} Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, présente son rapport.

1. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

9 administrateurs ont déposé une mise à jour de leur déclaration. Aucune situation en lien avec le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs n'a été signalée.

2. Mandat et plan de travail 2021-2022 du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a passé en revue son nouveau plan de travail 2021-2022, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 portant sur les mandats suivants :

- Élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement.
- Élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) applicable aux membres du conseil d'administration : révision approuvée par le conseil d'administration le 25 septembre 2019. Prochaine révision : 25 septembre 2022.
- Veiller à la diffusion, à la promotion et à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs : en continue.
- Élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques.
- Élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration : exercice annuelle d'évaluation complétée pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.
- Élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration : révision de la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur* et de la *Politique de formation continue des administrateurs* présentée pour approbation au conseil d'administration du 16 septembre 2020.
- Contribuer à l'exercice d'évaluation selon les normes d'Agrément Canada : suivi de l'évaluation des travaux en lien avec la norme gouvernance.

3. Rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de son rapport annuel 2020-2021 et recommande au conseil d'administration qu'il en prenne acte.

4. Matrice de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration

Le document portant sur la matrice de compétence et d'expérience a été mis à jour pour refléter l'arrivée de madame Sylvie Foucault au sein du conseil d'administration.

Compte tenu que les compétences et l'expérience des administrateurs ont pu évoluer depuis la dernière révision en mai 2019, une mise à jour du document sera effectuée.

5. Processus d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités

Le conseil d'administration a complété son exercice annuel d'évaluation de son fonctionnement et de son rendement pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration l'adoption de la mise à jour du questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration. Certains énoncés de questions portant à confusion dans la compréhension des membres, ont été reformulés.

Un portrait global des résultats sera présenté à la séance plénière du conseil d'administration du 9 juin 2021.

6. Formation sur la prise de décisions éthiques

Dans le cadre de l'élaboration d'une formation sur la prise de décisions éthiques destinée aux administrateurs, les membres du comité ont rencontré des représentants de l'équipe de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique pour discuter des thèmes à aborder.

Cette formation de 3 heures est prévue pour l'automne prochain.

7. Formation sur la gouvernance et la création de valeur (CHU de Québec-Université Laval)

Cette capsule de formation ayant pour thème la gouvernance et la création de valeur, a été développée par l'équipe de la formation continue partagée du CHU de Québec-Université Laval. D'une durée de 30 minutes, elle s'adresse principalement aux membres du conseil d'administration. Elle a pour objectif principal de favoriser la création de valeur par les administrateurs afin de permettre l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation. Plus spécifiquement, elle permet de répondre aux objectifs suivants :

- Comprendre les concepts d'imputabilité et de création dans un contexte de gouvernance;
- Favoriser l'utilisation des outils de gouvernance pour formuler une question à valeur ajoutée;
- Démontrer une attitude analytique lors du traitement de l'information disponible dans un outil de gouvernance;
- Distinguer les différentes perspectives qui peuvent être envisagées lors de la formulation d'une question à valeur ajoutée.

Les informations pour visionner cette capsule sont déposées au portail sécurisé du conseil d'administration, dans la section « *CA Documents d'information CIUSSS / Formations_administrateurs* ».

8. Calendrier 2021-2022 des séances du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique convient de tenir quatre séances par année (février, mai, septembre, novembre). Un projet de calendrier, lequel doit tenir compte des séances du conseil d'administration, a été soumis et entériné par le comité.

La prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique se tiendra le vendredi 3 septembre 2021, 13 h.

8.2 Rapport annuel d'activités 2020-2021

Résolution 2021-06-09-81

Rapport annuel 2020-2021 du comité de gouvernance et d'éthique

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel 2020-2021 du comité de gouvernance et d'éthique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

8.3 Mise à jour du questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

Résolution 2021-06-09-82

Mise à jour du questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, lesquels doivent être approuvés par le conseil d'administration.

ATTENDU QUE l'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration est une composante essentielle d'une saine gouvernance.

ATTENDU QU'en septembre 2016, le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à l'élaboration d'une politique et de questionnaires relatifs à l'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration.

ATTENDU QUE cette politique permet de doter le conseil d'administration d'un processus systématique annuel d'évaluation du fonctionnement et du rendement individuels et d'équipe, confidentiel, qui évalue les pratiques dans un souci d'amélioration continue.

ATTENDU QUE ce questionnaire vise l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à certains énoncés de questions (23 et 26) portant à interprétation et à confusion dans la compréhension des membres.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la mise à jour du questionnaire du fonctionnement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

9. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 19 avril 2021

9.1 Rapport de la présidente

Monsieur Nicolas Marchand, secrétaire du comité de vigilance et de la qualité (CVQ), présente son rapport.

1. Séance du Comité de vigilance et de la qualité du 16 mars 2021

Il est proposé par M^{me} Monika Throner et dûment appuyé par M^e Céline Roy puis résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 mars 2021 du CVQ du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

2. Rapport annuel d'activités 2020-2021 du CVQ

M. Nicolas Marchand présente le rapport annuel d'activités du CVQ 2020-2021. Aucune modification. **Il est proposé par M^e Céline Roy et dûment appuyé par M^{me} Monika Throner puis résolu à l'unanimité** d'adopter le rapport annuel d'activités du comité de vigilance et de la qualité 2020-2021.

3. Présentation du plan d'action – Rapport d'enquête OMQ-OIIQ-OIIAQ

M^{me} Nancie Brunet, directrice adjointe Qualité, risques et éthique et M^{me} Geneviève Archambault, adjointe à la directrice SAPA, Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées, présentent le plan d'action mis en œuvre par les directeurs du CCSMTL. Le tableau identifie chacune des recommandations ainsi que les actions posées pour répondre aux besoins.

M. Nicolas Marchand porte à l'attention des membres que le plan d'action présenté a une portée plus large que seulement pour le pavillon Alfred-Desrochers de l'IUGM. Les actions contenues dans le plan d'action pourront être mises en place pour toutes les installations du CCSMTL.

L'état d'avancement des travaux est pratiquement terminé. Quatre actions seront terminées au cours de l'été 2021.

M^{me} Ulrich demande si nous devons faire un retour aux trois ordres concernant les actions du Rapport de l'OMQ-OIIQ-OIIAQ. M^{me} Bélanger souligne avoir assisté à la présentation du plan et qu'il serait souhaitable de leur transmettre notre plan d'action. M^{me} Emmanuelle Carrier propose de rencontrer les trois ordres et de leur présenter notre plan d'action. M^{me} Velasquez appuie cette proposition.

4. Tableau des recommandations de la commissaire aux plaintes et du Protecteur du citoyen

M^e Céline Roy passe en revue l'ensemble des neuf dossiers actifs inscrits au tableau. Elle mentionne que plusieurs dossiers ont été fermés par le Protecteur du citoyen, les recommandations demandées ont été mises en place. Pour les dossiers en cours, ils sont tous en traitement ou en voie d'être conclus.

5. Tableau des recommandations du Bureau du coroner

Deux dossiers ont été présentés. Un dossier est traité conjointement avec le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et notre CIUSSS. L'autre dossier présenté est en lien avec l'enquête publique du Coroner pour des décès survenus lors de la première vague de la pandémie. Le Centre d'hébergement Yvon-Brunet est ciblé pour le CCSMTL.

6. Calendrier des rencontres CVQ 2021-2022

M. Marchand présente le calendrier des rencontres du CVQ pour 2021-2022. Les membres approuvent les dates proposées. Il est mentionné que M^{me} Élane Tremblay enverra des entrées d'agenda pour les rencontres. Il est proposé par M^{me} Monika Throner et dûment appuyé par M^e Céline Roy puis résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des rencontres 2021-2022 du CVQ.

7. Questions diverses

M. Marchand s'informe auprès de M^e Céline Roy concernant le suivi des postes au bureau de la commissaire. Les négociations avec les syndicats sont conclues et les postes ont été transférés. Trois retraités du bureau de la commissaire viendront donner un coup de main en attendant des embauches officielles.

M^{me} Throner demande si le bureau de la commissaire a reçu des plaintes concernant l'harmonisation des loyers au niveau des RAC. La commissaire est en lien avec le MSSS ainsi qu'avec les parties concernées.

M^{me} Throner demande si des doses de Pfizer vont être transmises à l'installation Lucie-Bruneau. M^{me} Bélanger l'informe que vers la 3^e semaine de mai, il y aura des doses en grande quantité pour tous.

M^{me} Ulrich informe le comité que le MSSS a reporté pour une période indéterminée le renouvellement des membres des conseils d'administration de ses établissements et que, en conséquence, nous pouvons nous attendre à conserver les mêmes compositions à notre propre conseil.

8. Prochaine séance du comité de vigilance et de la qualité

La date de la prochaine rencontre est fixée au 20 septembre 2021 de 14 h 30 à 17 h.

9.2 Rapport annuel d'activités 2020-2021

Résolution 2021-06-09-83

Rapport annuel 2020-2021 du comité de vigilance et de la qualité

ATTENDU QUE le comité de vigilance et de la qualité fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2020-2021 du comité de vigilance et de la qualité du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

10. Comité des ressources humaines

10.1 Rapport annuel d'activités 2020-2021

M. Gérard Dufour, président du comité des ressources humaines, présente le rapport annuel d'activités 2020-2021.

Résolution 2021-06-09-84

Rapport annuel 2020-2021 du comité des ressources humaines

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité des ressources humaines, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2020-2021 du comité des ressources humaines du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

11. Comité de vérification – Suivi de la séance du 7 juin 2021

11.1 Rapport du président du comité de vérification

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente son rapport.

1. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

1.1 Présentation de madame Lyne Ouellette de la répartition des crédits régionaux récurrents et non récurrents de santé publique 2021-2022 au 1^{er} avril 2021

M^{me} Ouellette a présenté la répartition des crédits régionaux de Santé publique pour l'année 2021-2022 en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

La DRSP gère une enveloppe de crédits régionaux en provenance du MSSS. Ces crédits sont répartis entre les partenaires communautaires de Montréal pour réaliser des activités et des projets tant en protection, en prévention et promotion de la santé. Les crédits destinés aux organismes communautaires ont été indexés par le MSSS à 1,60 %.

Les crédits récurrents et non récurrents sont accordés pour des activités et des projets spécifiques avec des objectifs précis, selon le plan d'action régional intégré de santé publique (PARI-SP), et sont suivis annuellement. Les crédits sont répartis aux partenaires communautaires de Montréal pour réaliser des activités et des projets en protection, prévention et promotion de la santé.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les crédits de santé publique pour l'année 2021-2022 et la répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon récurrente et non récurrente de **18 675 535 \$** pour l'année 2021-2022.

2. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

2.1 Plan d'audit – Application de la politique d'approvisionnement et des lignes interne de conduite

Les membres du comité de vérification ont pris connaissance du pan d'audit sur 3 ans présenté par la direction des ressources financières. Ce plan est en cours de réalisation et a pour but de s'assurer de la conformité des processus de l'octroi des contrats au CCSMTL ainsi que du respect des attentes du conseil du trésor.

L'élaboration de ce plan a été conçue en collaboration avec la direction qualité, évaluation, performance et éthique.

La réalisation de l'audit vise d'avantage la conformité des règles en lien avec le système électronique d'appel d'offre (SEAO).

Il a été convenu par les membres du comité que le plan d'audit serait effectué par un vérificateur externe.

3. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTENARIATS URBAINS

3.1 Présentation de madame Catherine Gaudet et de madame Caroline Dusablon, de la répartition des crédits régionaux 2021-2022 au 1^{er} avril 2021 du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), hors PSOC et jeux pathologiques

Le budget présenté pour 2021-2022 au montant de **161 984 731 \$** a été indexé au taux de 1,6 % pour les organismes. Il est constitué des trois programmes que voici :

Le PSOC : 150 108 181 \$

Crédits dédiés aux organismes communautaires selon les trois modes suivants :

- mission globale;
- entente pour activités spécifiques;
- projet ponctuel (fonds d'urgence).

À Montréal, 532 organismes sont admis au PSOC au 1^{er} avril 2021. Ces organismes sont classés à l'intérieur de 26 catégories qui réfèrent à des clientèles (ex. : communautés culturelles, personnes démunies, etc.), des problématiques de santé (ex. : alcoolisme/dépendance, VIH-SIDA, santé mentale) ainsi qu'à des organisations ou des services (centres de femmes, maisons des jeunes, maisons d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté, maintien à domicile, etc.).

Les ententes pour activités spécifiques issues d'autres programmes (hors PSOC/HPSOC): 10 959 079 \$

Ententes de services conclues à l'intérieur des neuf programmes-services par un contrat de collaboration qui traduit les obligations des parties.

Les crédits pour Jeux pathologiques : 917 471 \$

Le cadre de référence est disponible sur le site internet de l'établissement.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la répartition des crédits régionaux 2021-2022 dédiés aux organismes dans le cadre du PSOC, HPSOC et Jeux pathologiques pour un montant total de 161 984 731 \$.

3.2 Programme vers un chez-soi

Le CCSMTL est maintenant responsable de la gestion du programme Vers un chez-soi. Auparavant, la gestion de ce programme était assumée au palier fédéral. Cette nouvelle responsabilité a débuté en 2020-2021 avec l'octroi de crédits VCS-COVID et se poursuit dans le cadre de la nouvelle *Entente du programme Vers un chez-soi (VCS) 2021-2022*.

Les crédits pour ce programme sont présentés à titre d'information seulement :

- Crédits VCS-COVID pour 2020-2021 pour un montant total confirmé par le Ministère de 34,6 M\$.
- Crédits VCS régulier pour 2021-2022 pour un montant total confirmé par le Ministère de 13 M\$.

Parmi les projets soutenus, certains projets visent l'entrée en logement à très court terme. Nous avons un objectif très optimiste de 600 entrées en logement pour le 30 juin 2021. Nous avons atteint près de 47% de notre objectif soit près de 300 personnes entrées en logement depuis le 1^{er} avril 2021. Nous sommes très fiers des résultats.

4. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

4.1 Ententes de location

Un document qui présente les nouvelles propositions d'ententes ou de renouvellement de baux est déposé pour information.

Le détail de ces baux est présenté dans la fiche synthèse et la résolution déposées au conseil d'administration ainsi que dans la pièce jointe (tableau des baux).

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les renouvellements et modifications des baux identifiés dans la fiche synthèse.

4.2 Autorisation d'acquisition de l'immeuble de foyer de jeunesse Louis-Hémon

La direction des services techniques a reçu une demande de la direction du Programme Jeunesse pour l'acquisition de l'immeuble du foyer de groupe jeunesse Louis-Hémon, situé au 6964-6970, rue Louis-Hémon,

Montréal, et ce, suite à la décision de la mise en vente de l'immeuble par son propriétaire.

Cet immeuble est en location par le Centre Jeunesse de Montréal depuis 2009 et dont le bail a été prolongé par la suite par le CCSMTL jusqu'au 30 juin 2024.

Au rez-de-chaussée, l'immeuble héberge un foyer de garçons de 16 à 21 ans ayant une problématique de santé mentale. Le foyer est situé tout près du métro et d'organismes communautaires. Les jeunes du foyer sont bien ancrés dans le quartier et ses commerçants. Il est souhaitable que la clientèle reste dans ce foyer puisque les lieux ont été aménagés pour répondre à la démarche du développement de l'autonomie de ces jeunes adultes, notamment par la réorganisation de la cuisine et par le biais de la réorganisation du sous-sol pour créer deux mini lofts pour permettre aux jeunes d'apprendre à vivre de façon plus autonome. Cette ressource incarne la vision, la mission et les valeurs promulguées au sein du CCSMTL et du Programme Jeunesse et s'appuie notamment sur les visées du Plan d'action interministérielle en santé mentale et de la Santé urbaine.

L'immeuble sera à vendre incessamment. Le prix de vente de cet immeuble annoncé par son propriétaire est de 1,4 M\$ (confirmation à recevoir). Sa valeur au rôle d'évaluation municipale est de 934 000 \$.

D'autres locataires occupent actuellement les 2 logements du 2^e étage de l'immeuble en question. Il serait cliniquement très intéressant de développer un projet pour des jeunes 16-21 ans dans ces 2 logements visant et favorisant le rétablissement et l'intégration sociale de ces jeunes adultes.

L'acquisition du CCSMTL de cet immeuble contribuera certainement au développement de la vision et la mission de la direction du Programme Jeunesse.

La direction des services techniques recommande fortement l'acquisition de cet immeuble par le CCSMTL, sinon nous nous retrouvons dans l'obligation d'une recherche de nouveaux espaces locatifs ou l'acquisition d'un autre immeuble.

Les membres du comité de vérification souhaitent que les locataires actuels soient respectés dans les demandes de reprises de logements.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver le projet d'acquisition de cet immeuble, d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement de procéder à la démarche d'acquisition de cet immeuble et à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

4.3 Reddition de comptes en gestion contractuelle – modification à des contrats de construction et dépassement de coût

La liste des modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de 100 000 \$ et plus et pour la période du 5 mars au 7 mai 2021, est déposée pour information.

On note qu'en 2020-2021, 3 contrats sur 25 ont dépassé la barre des 10 %.

5. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE

5.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle

La liste des contrats de 25 000 \$ (services) et plus et 100 000 \$ (biens et construction) et plus, et la liste des modifications de plus de 25% des contrats de 250 000 \$ (biens et services) et plus sont déposées pour information.

Au total, 121 contrats ont été signés pour la période du 28 février au 22 mai 2021. Parmi ces 121 contrats, 109 ont été signés en gré à gré, dont 6 contrats COVID pour 926 492 \$ et 18 ont été octroyés en appel d'offres pour un total de 40 692 006 \$.

Faits saillants :

- 4 contrats ont été signés pour 23 places en RI pour un montant de 14 440 620,06 \$.
- 1 contrat a été signé pour des travaux de constructions d'aménagement de la clinique d'optométrie de HND pour un montant de 1 783 400,00 \$.
- 1 contrat a été signé pour des travaux de construction pour le projet de réfection du centre d'animation Jeanne D'Arc pour un montant de 1 457 500,00 \$.
- 10 contrats ont été signés pour des travaux de construction avec divers fournisseurs pour un montant total de 3 998 942,00 \$.
- 1 contrat a été signé en gré à gré COVID pour l'acquisition de masques N95 pour un montant de 470 023,50 \$.
- 2 contrats ont été signés en gré à gré COVID pour de la main d'œuvre indépendante au montant de 196 000,00 \$.
- 1 contrat a été signé en gré à gré COVID pour des travaux de construction urgents pour l'aménagement de la clinique de vaccination (Palais des Congrès) au montant de 151 468,50 \$.

- 1 contrat a été signé en gré à gré COVID pour des services d'entretien pour un montant de 72 000,00 \$.
- 1 contrat a été signé en gré à gré pour le renouvellement d'une entente de RI de 5 places pour un montant de 3 745 751,79 \$.
- 3 contrats ont été signés en gré à gré pour les droits d'utilisation des logiciels ADMN GRH-PAIE GRM-GRF et CLINIBASE pour un montant de 2 919 224,94 \$.
- 23 contrats ont été signés en gré à gré pour du support et maintenance de logiciel pour un montant de 2 432 352,94 \$.
- 1 contrat a été signé en gré à gré pour l'ajout de capacité de stockage et rehaussement de l'application CHIR pour un montant de 1 377 145,98 \$.
- 3 contrats ont été signés en gré à gré pour des services de consommations supervisés pour un montant de 1 127 699,00 \$.
- 1 contrat a été signés pour l'ajout d'équipement de stockage pour les serveurs San projet de l'écosystème imagerie pour un montant de 754 583,38 \$.
- 1 contrat pour les services professionnels pour la mise à niveau du logiciel SIDER pour un montant de 605 373,00 \$.
- 1 contrat a été signé pour des services de centre de jour pour clientèle DI-TSA pour un montant de 579 600,00 \$.
- 12 contrats ont été signés pour des services professionnels en ingénierie et architecture pour un montant de 562 687,15 \$.
- 2 contrats ont été signés pour des services de pair aidance-famille pour un montant de 464 101,00 \$.
- 2 contrats ont été signés pour du support et maintenance pour la base de données Oracle et acquisitions de jeton de téléaccès pour un montant de 440 328,08 \$.
- 1 contrat d'entretien pour des appareils de radiologie mobile au montant de 373 189,00 \$.
- 2 contrats pour l'accès à la plateforme Lifespek et prolongation du contrat PAE pour un montant de 210 690,00 \$.

On note plusieurs dépassements pour des modifications de plus de 25% à des contrats de 250 000 \$ (biens et services) et plus.

- Un rehaussement de 552 375,00 \$ avec Buanderie Villeray Ltée pour un contrat de lavage des uniformes et jaquettes requis dans le cadre du COVID, représentant un dépassement de 40,56 %.
- Un rehaussement de 33 924,29 \$ avec Transport Lyon Inc. pour des services de transport de buanderie (jaquettes et uniformes), représentant un dépassement de 16,96 %.
- Un rehaussement de 223 000,00 \$ avec Gestion technique d'immeubles Roy pour des services de nettoyage et désinfection (DRSP au 1301, rue Sherbrooke Est), représentant un dépassement de 637,14 %.
- Un rehaussement de 194 000,00 \$ avec services ménagers inc. pour des services de nettoyage et désinfection (sites multiples) représentant un dépassement de 215,55 %.
- Un rehaussement de 521 137,68 \$ avec Logibec pour des droits d'utilisation du logiciel GRH-PAIE représentant un dépassement de 37,75 %.
- Un rehaussement de 151 420,00 \$ avec GDI services Québec ESC pour des services de nettoyage et désinfection (sites multiples) représentant un dépassement de 190,46 %.

5.2 Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2019-2020

Le portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) permet aux dirigeants d'organismes (DO) d'améliorer les connaissances relatives à la gestion contractuelle de leur organisme, d'en suivre l'évolution au fil des années et de se comparer aux autres organismes publics. Plus précisément, il permet de se questionner et de mieux déceler les enjeux potentiels ou les risques qui pourraient être présents dans les pratiques contractuelles de son organisation.

Le portrait personnalisé contient des données relatives aux activités en gestion contractuelle des organismes publics assujettis à la LCOP pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

Le portrait est présenté en trois volets :

- Volet 1 : statistiques sur les activités contractuelles
- Volet 2 : évaluation de la conformité et des pratiques en gestion contractuelle
- Volet 3 : Indicateurs en matière de gestion contractuelles (données provenant du SEAO).
Ce volet présente différents ratios et différentes statistiques provenant d'organismes publics similaires.

On note que notre établissement se situe au troisième rang au classement de notre groupe de comparaison et au premier rang pour les travaux de construction et les technologies de l'information pour ce qui est du

sommaire des activités contractuelles.

On note que pour l'évaluation de la conformité et des pratiques en gestion contractuelle l'établissement a un indice de conformité de 93,7 %.

En ce qui concerne les bonnes pratiques, on note que l'organisme devra prévoir systématiquement des clauses de pénalité concernant le remplacement des ressources stratégiques dans le document d'appel d'offre ainsi que des contrôles pour s'assurer du respect de ces clauses.

La direction approvisionnement et logistique s'assure que les obligations en reddition de compte soient respectées à la lettre et que l'autorisation du dirigeant de l'organisme soit accordée par écrit et au préalable à la conclusion d'un contrat.

Dans l'ensemble le portrait personnalisé présente de bons résultats. En conclusion, la situation est stable en terme de valeur et de nombre de contrats.

5.3 Révision de la politique d'approvisionnement et logistique

Le Conseil du trésor a fait valoir, lors d'un audit, que compte tenu du volume des réquisitions à traiter au CCSMTL, les paramètres permettant de décider du mode de sollicitation dans la politique étaient trop exigeants, et qu'en conséquence, nous n'avions que très peu de temps à consacrer aux éléments stratégiques de l'approvisionnement.

D'autre part, l'allègement des pratiques permis au cours de la dernière année dû à la pandémie, a permis à notre organisation d'être agile et réactive. Lors du bilan de la vague 1, nous avons pris l'engagement de modifier la politique afin qu'elle réponde à la loi mais qu'elle ne soit pas plus restrictive.

Cette deuxième version de la politique introduit la notion de modes de sollicitation privilégiés au CCSMTL. Lorsque les modes privilégiés sont choisis, la démarche d'approvisionnement s'en trouvera allégée et accélérée.

Les services qui devront tout de même recourir à des procédures dérogatoires devront justifier sur papier leur choix afin de documenter les dossiers à risque d'enquêtes ou de poursuites.

Les principaux changements proposés à la politique :

	Mode de sollicitation	Nouveautés
0 à 25 000 \$	Gré à gré	Augmente de 10 000 \$ à 25 000 \$
25 000 \$ à 105 700 \$	Demande de prix (par écrit à 3 fournisseur)	Avant appel d'offres sur invitation
105 700 \$ et +	Appel d'offres public (Loi)	

Pour tous les dossiers qui respectent le mode de sollicitation, il y aura désormais un allègement significatif du processus d'approbation. L'annexe 2 seulement sera signé par la PDG et tous les autres documents seront signés par le ou la directeur(trice) concerné(e), la directrice approvisionnement et logistique et la directrice des ressources financières.

Direction des services techniques :

Retrait de la responsabilité liée au choix du mode de sollicitation,
Retrait du niveau hiérarchique chef de service pour l'autorisation des rehaussements à la DST. Seulement le directeur et directeur adjoint afin de favoriser un meilleur contrôle des ODC. (section 8.5.8.3).

Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques :

Précision du rôle de la DRHCAJ dans la détermination du lien d'emploi et du lien avec le service des approvisionnements. (8.1.6).

Direction des ressources informationnelles :

Ajout d'une section décrivant les responsabilités spécifiques à la DRI (8.1.10).

Les membres du comité de vérification souhaitent informer les membres du conseil que la politique sera validée par un vérificateur externe à l'automne et, s'il y a lieu, des modifications pourront être apportées par la suite.

Les membres du comité de vérification adressent des félicitations à toute l'équipe de la direction approvisionnement et logistique pour leur excellent travail.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les amendements à la Politique d'approvisionnement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette version amendée de la politique entre en vigueur le 9 juin 2021.

6. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET DE LA RECHERCHE

6.1 Espace participatif – utilisation du solde de fonds

Le programme de financement d'infrastructure de recherche et d'innovation au sein du ministère de l'économie et de l'innovation permet de financer 80 % d'une nouvelle infrastructure de recherche, le solde de 20 % doit provenir de l'organisme (CCSMTL) et de partenaires non gouvernementaux comme par exemple des fondations.

Le 6 novembre 2020, une demande d'aide financière a été déposée à ce programme appelé « Programme de soutien au financement en innovation - volet 4 (PSOv4) ». Par ce financement, la construction d'un pavillon de recherche à l'Institut universitaire sur la réadaptation en déficience physique de Montréal (IURDPM) sera rendue possible.

Évalué au coût de 45 M\$, la construction de ce nouveau lieu d'expérimentation sera dotée de salles d'évaluation avancée et d'aires d'interventions instrumentées incorporant des technologies de pointe au bénéfice de nos usagers. L'Espace participatif alliera l'innovation technologique et l'innovation sociale dans un milieu réel unique au Canada.

Un montage financier en cour avec les partenaires philanthropiques du volet de la réadaptation permettra d'identifier une partie du 20 % des coûts du projet.

Afin de pouvoir compléter le montant de 20 % requis, le CCSMTL souhaite utiliser :

Le soldes de fonds provenant des composantes en réadaptation au moment de la fusion.

Au fonds d'exploitation : 1 601 784 \$.

Au fonds d'immobilisations : 1 941 449 \$.

Une résolution de l'établissement est nécessaire pour confirmer l'engagement du CCSMTL au MEI.

Un document est présenté pour information.

Un comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver l'utilisation des soldes de fonds d'exploitation et d'immobilisations pour contribuer au montage financier requis par le programme de financement visé, soit le Programme de soutien au financement en innovation – volet 4 (PSOv4), afin que la demande d'aide financière soit conforme.

11.2 Répartition des crédits régionaux récurrents et non récurrents de santé publique 2021-2022 au 1^{er} avril 2021

Résolution 2021-06-09-85

Répartition des crédits régionaux récurrents et non récurrents de santé publique 2021-2022 au 1^{er} avril 2021

ATTENDU QUE la Direction régionale de santé publique gère une enveloppe de crédits régionaux en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU QUE les crédits sont répartis aux partenaires communautaires de Montréal pour réaliser des activités et des projets en protection, prévention et promotion de la santé ;

ATTENDU QUE les crédits destinés aux organismes communautaires ont été indexés par le MSSS à 1,60 %.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les crédits de santé publique 2021-2022 et la répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon récurrente et non récurrente de **18 675 535 \$** pour l'année 2021-2022.

11.3 Répartition des crédits régionaux 2021-2022 au 1^{er} avril 2021 du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et jeux pathologiques

Résolution 2021-06-09-86

Répartition des crédits régionaux 2021-2022 au 1^{er} avril 2021 du Programme de soutien aux organismes

communautaires (PSOC) et jeux pathologiques

ATTENDU QUE le budget de 2021-2022 du PSOC, HPSOC et Jeux pathologiques s'élève à **161 984 731 \$**;

ATTENDU QUE les étapes nécessaires à la répartition de ce budget ont été réalisées;

ATTENDU QUE ces répartitions ont fait l'objet d'une présentation au comité de vérification du 7 juin 2021;

ATTENDU QUE l'établissement respecte le *Cadre de référence régional sur le partenariat avec le milieu communautaire (mars 2019)* ainsi que le *Cadre de gestion pour l'admissibilité au soutien financier à la mission globale du PSOC (juin 2020)*.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la répartition des crédits régionaux 2021-2022 dédiés aux organismes dans le cadre du PSOC, HPSOC et Jeux pathologiques pour un montant total de **161 984 731 \$**.

11.4 Baux immobiliers

Résolution 2021-06-09-87

Baux immobiliers

A) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATEUR :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la nouvelle entente suivante :

Nom de l'installation	Adresse
Institut réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal (Samia Hammar-Salon de coiffure)	6363, chemin Hudson

B) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux renouvellements des ententes suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
s.o.	1415, rue Saint-Hubert
Bureau La Fontaine	4467, rue La Fontaine
Atelier de Travail Uni	2425, rue Dandurand / 5660, rue Iberville

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux modifications des ententes suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
s.o.	1001, place Jean-Paul Riopelle, (2 modifications)
Centre d'activité de jour des Carrières	7701-7703, 17 ^e Avenue
Centre de service Régional (CSR)	400, boulevard de Maisonneuve Ouest

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la fin de bail de l'entente suivante :

Nom de l'installation	Adresse
s.o.	5000, rue Sherbrooke Est

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser la nouvelle entente, les renouvellements, les modifications et fin de bail dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locateur ou

locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.

- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

11.5 Autorisation d'acquisition de l'immeuble de foyer de groupe jeunesse Louis-Hémon

Résolution 2021-06-09-88

Autorisation d'acquisition de l'immeuble du foyer de groupe jeunesse Louis-Hémon

ATTENDU QUE l'immeuble du foyer de groupe jeunesse Louis-Hémon, situé au 6964-6970, rue Louis-Hémon, Montréal a été mis en vente par son propriétaire ;

ATTENDU QUE cet immeuble est en location par le Centre Jeunesse de Montréal depuis 2009 ;

ATTENDU QUE l'immeuble héberge un foyer de garçons de 16 à 21 ans ayant une problématique de santé mentale. Le foyer est situé tout près du métro et d'organismes communautaires. Les jeunes du foyer sont bien ancrés dans le quartier et ses commerçants ;

ATTENDU QUE cette ressource incarne la vision, la mission et les valeurs promulguées au sein du CCSMTL et du Programme Jeunesse et s'appuie notamment sur les visées du Plan d'action interministérielle en santé mentale et de la Santé urbaine ;

ATTENDU QUE l'acquisition du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de cet immeuble contribuera certainement au développement de la vision et la mission de la direction du Programme Jeunesse;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver le projet d'acquisition de cet immeuble, d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement de procéder à la démarche d'acquisition de cet immeuble et à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

11.6 Politique d'approvisionnement – Amendements

Résolution 2021-06-09-89

Politique d'approvisionnement - Amendements

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté la Politique d'approvisionnement le 29 mai 2015 et qu'il l'a amendée le 6 juillet 2015, le 30 septembre 2015, le 9 mars 2016, le 30 novembre 2016 et le 13 juin 2018.

ATTENDU QUE les amendements à la Politique d'approvisionnement prennent en considération les éléments suivants:

Le Conseil du trésor a fait valoir, lors d'un audit, que compte tenu du volume des réquisitions à traiter, les paramètres permettant de décider du mode de sollicitation étaient trop exigeants, et qu'en conséquence, nous n'avions que très peu de temps à consacrer aux éléments stratégiques de l'approvisionnement qui permettront de mieux faire jouer la concurrence.

L'allègement des pratiques lors de la dernière année en pandémie, nous a permis d'arriver au même constat.

Cette version de la politique introduit la notion de modes de sollicitation privilégiés au CCSMTL pour chacune des catégories, là où un mode n'était pas prescrit par la loi.

Lorsque les modes privilégiés sont choisis, la démarche d'approvisionnement s'en trouvera allégée et accélérée, si on compare à ce qui se fait actuellement. Les services qui devront tout de même recourir à des procédures dérogatoires devront justifier sur papier leur choix – en concordance avec le cadre réglementaire.

Le service de l'approvisionnement se donne les moyens de pouvoir procéder plus rapidement à l'approbation des transactions dérogatoires.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter les amendements à la Politique d'approvisionnement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette version amendée de la politique entre en vigueur le 9 juin 2021.

11.7 Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique – Utilisation des soldes de fonds d'exploitation et d'immobilisations

Résolution 2021-06-09-90

Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique – Utilisation des soldes de fonds d'exploitation et d'immobilisations

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a donné son

accord de principe au projet d'Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique, le 29 novembre 2017;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CCSMTL a approuvé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 (PSOv4)*, du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et identifié le gestionnaire principal du projet, le 16 septembre 2020;

ATTENDU QUE le projet d'Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique est un des projets des dix (10) projets organisationnels prioritaires de l'établissement depuis l'été 2020;

ATTENDU QU'une étude de positionnement stratégique et de validation de pertinence (Innovitech, mars 2018), une analyse de marché et un plan d'affaires (Menodys, mars 2020) ont confirmé la faisabilité et la pertinence que le CCSMTL réalise son projet de doter Montréal et le Québec d'une infrastructure de recherche clinique et d'innovation sur la réadaptation en déficience physique;

ATTENDU QUE le projet d'Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique a l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), plus précisément de la Direction générale adjointe des services sociaux généraux, des activités communautaires et des programmes en déficience ainsi que du Dirigeant de l'innovation au MSSS;

ATTENDU QUE le projet d'Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique a l'appui du Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation et de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal et qu'il est inscrit au Plan décennal des investissements universitaires – 2021-2031;

ATTENDU QUE le MEI demande une contribution financière de l'organisme et de partenaires non gouvernementaux à la réalisation du projet qui doit être d'au moins 20 % du coût total (9 M\$);

ATTENDU QUE la Fondation RÉA s'est engagée à fournir un montant pour amasser une partie du 20 % du montant total du coût de construction évalué à 45 M\$;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver l'utilisation des soldes de fonds d'exploitation et d'immobilisations pour contribuer au montage financier requis par le programme de financement visé, soit le *Programme de soutien au financement en innovation – volet 4 (PSOv4)*, afin que la demande d'aide financière soit conforme.

12. Rapports annuels 2020-2021

12.1 Comité des usagers du CIUSSS

M^{me} Nicole René, présidente du comité des usagers du CCSMTL, dresse un portrait des principaux éléments contenus au rapport annuel d'activités 2020-2021 et termine en résumant les enjeux et les recommandations adressées au conseil d'administration.

M^{me} Micheline Ulrich souligne tout d'abord la qualité du rapport présenté et précise qu'il faudra se pencher sur la mise en œuvre des recommandations dans les meilleurs délais possibles. Elle termine en remerciant M^{me} René pour sa collaboration et son engagement auprès des usagers de notre organisation.

Pour sa part, M^{me} Bélanger met l'accent sur la grande synergie observée depuis la création du CIUSSS au niveau du CUCI et des comités des usagers et invite M^{me} René à poursuivre dans cette voie témoignant de son excellent travail.

Résolution 2021-06-09-91

Rapport annuel 2020-2021 du comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit soumettre annuellement, selon les modalités ministérielles, un rapport d'activité, incluant un rapport financier, au conseil d'administration ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel 2020-2021 du comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12.2 Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)

M^{me} Venessa Doyon-Kemp, pharmacienne-conseil au CRSP et M. Jude Goulet, président du CRSP, présentent le rapport annuel d'activités 2020-2021.

M^{me} Micheline Ulrich les remercie de leur excellent travail et contribution au sein du CRSP.

M^{me} Sonia Bélanger précise à M^{me} Doyon-Kemp et M. Goulet qu'une invitation leur sera transmise incessamment pour la présentation de leur rapport à une prochaine rencontre de la Table des présidents-directeurs généraux de Montréal.

Résolution 2021-06-09-92

Rapport annuel 2020-2021 du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal

ATTENDU QUE le comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2020-2021 du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13. Conseil multidisciplinaire (CM)

13.1 Rapport annuel d'activités 2020-2021

M. Marc-André Châtigny, président du conseil multidisciplinaire, fait un survol des principaux éléments contenus au rapport annuel 2020-2021.

M^{me} Micheline Ulrich remercie M. Châtigny ainsi son équipe du comité exécutif du CM pour l'excellent travail accompli, et ce, dans un contexte plus difficile de pandémie. Elle ajoute avoir assisté avec plaisir, le 26 mai dernier, à la Journée annuelle du CM, CII et CSF et émet le souhait qu'un rapprochement se concrétise aussi avec le CMDP. D^r Olivier Farmer souligne son intérêt à collaborer et participer à des projets communs, notamment pour voir comment se rehausser ensemble, toute profession confondue.

Résolution 2021-06-09-93

Rapport annuel 2020-2021 du conseil multidisciplinaire

ATTENDU QU'en vertu de l'article 227 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil multidisciplinaire doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2020-2021 du conseil multidisciplinaire a été adopté en assemblée générale des membres du conseil multidisciplinaire le 26 mai 2021;

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil multidisciplinaire, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2020-2021 du conseil multidisciplinaire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13.2 Règlement de régie interne – Amendements

M. Marc-André Châtigny, président du conseil multidisciplinaire, présente les amendements apportés au *Règlement de régie interne du conseil multidisciplinaire*.

Résolution 2021-06-09-94

Règlement de régie interne du conseil multidisciplinaire – Amendements

ATTENDU QU'en vertu de l'article 229 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil multidisciplinaire peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 229 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), ces règlements entrent en vigueur après avoir été approuvés par le conseil d'administration.

ATTENDU QUE l'assemblée générale du conseil multidisciplinaire a approuvé le Règlement de régie interne du conseil multidisciplinaire le 26 mai 2021.

ATTENDU QUE l'assemblée générale des membres du conseil multidisciplinaire recommande au conseil d'administration l'approbation d'amendements au Règlement de régie interne du conseil multidisciplinaire, lesquels concernent la composition du comité exécutif, le processus lorsque le membre du conseil multidisciplinaire désigné au conseil d'administration quitte ses fonctions, l'ajout des moyens technologiques d'assemblée, de réunion, d'élection et de scrutin ainsi que l'intégration de la commission multidisciplinaire de la région de Montréal.

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil multidisciplinaire, **il est proposé, dûment**

appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les amendements au Règlement de régie interne du conseil multidisciplinaire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette version amendée du règlement entre en vigueur le 9 juin 2021.

14. Conseil des infirmiers et infirmières (CII)

14.1 Rapport annuel d'activités 2020-2021

M^{me} Karine Tourigny, présidente du conseil des infirmières et infirmiers (CII), présente le rapport annuel 2019-2020.

Résolution 2021-06-09-95

Rapport annuel 2020-2021 du conseil des infirmières et infirmiers

ATTENDU QU'en vertu de l'article 220 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil des infirmières et infirmiers doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent.

ATTENDU QUE le rapport annuel 2020-2021 du conseil des infirmières et infirmiers a été adopté en assemblée générale des membres du conseil des infirmières et infirmiers le 26 mai 2021.

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des infirmières et infirmiers, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2020-2021 du conseil des infirmières et infirmiers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

14.2 Avis sur les savoirs infirmiers et compétences infirmières

Au nom du comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers (CECII) du CCSMTL, M^{me} Karine Tourigny, présidente, dépose un avis sur les savoirs infirmiers et compétences infirmières qui a été déposé à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) dans le cadre de la consultation pour les états généraux 2021. Elle présente les principaux enjeux et recommandations suivants :

Grands enjeux

1. Statuer que la formation de base de l'infirmière soit de niveau universitaire.
2. Favoriser une intégration évolutive des nouvelles infirmières (modèle de Patricia Benner⁸) en apportant un soutien clinique constant à toute infirmière.
3. Permettre la reconnaissance d'ajouts de connaissances et d'expertise (ex : certifications AIC, microprogrammes, etc...), ce qui favorisera la poursuite d'études supérieures et les possibilités de développement professionnel.
4. Offrir un soutien clinique pour toutes les infirmières déjà en poste afin de combler les besoins immenses de mise à niveau et de développement de la pratique. Elles doivent pouvoir faire face dès maintenant à toute la complexité de la santé urbaine et pouvoir occuper leur plein champ d'exercice.
5. Augmenter la représentativité des infirmières au niveau politique dans notre réseau de la santé pour augmenter notre contribution aux processus décisionnels et mieux faire comprendre qui nous sommes et ce que nous pouvons apporter à la population en jouant pleinement notre rôle.

Avis

- Attendu que la mission du CCSMTL consiste à veiller à la santé et au bien-être de la population de son territoire, avec ses enjeux de milieu urbain sur un territoire défavorisé qui requiert des compétences particulières.
- Attendu que notre CII a pour mandat l'appréciation générale de la qualité des soins infirmiers.
- Attendu que les infirmières du CCSMTL souhaitent exercer leur plein champ de pratique dans tous les secteurs.
- Attendu que les États généraux de l'OIIQ prendront en compte les recommandations faites sous forme de commentaire, d'avis ou de mémoire pour faire progresser la profession infirmière dès maintenant.
- Considérant que les besoins spécifiques de la clientèle urbaine ne sont pas suffisamment adressés dans la formation de base et que les exigences organisationnelles ne correspondent pas au besoin de soutien de la relève.
- Considérant que le recrutement et la rétention sont difficiles en période de pénurie.
- Considérant que les besoins de soutien des infirmières novices sont immenses et pas suffisamment répondus.
- Considérant que les infirmières souhaitent une reconnaissance de leurs compétences et de leurs spécialités.
- Considérant que la profession infirmière est méconnue dans la population et chez les autres professionnels de la santé et services sociaux.
- Considérant qu'il faut augmenter la visibilité et la compréhension de ce qu'est vraiment la profession infirmière auprès de la population et des instances décisionnelles.

Recommandations du CECII du CCSMTL

1. Formation de niveau universitaire.
2. Intégration évolutive et développement professionnel des nouvelles infirmières.
3. Reconnaissance d'ajouts de connaissances et d'expertise.
4. Rehaussement des compétences, connaissances et du champ de pratique des infirmières déjà en poste.
5. Représentativité des infirmières dans les instances politiques et meilleure connaissance de l'étendue du champ de pratique.

M^{me} Sonia Bélanger accueille favorablement l'avis et informe M^{me} Tourigny du dépôt de l'avis à la dernière Table des présidents-directeurs généraux de Montréal.

14.3 Avis portant sur thème : Formation infirmière pour relever les défis du 21^e siècle

Au nom du comité consultatif régional des Conseils infirmières et infirmiers de Montréal (CCRCIIMtl), M^{me} Karine Tourigny, présidente du conseil des infirmières et infirmiers (CII), dépose un avis portant sur le thème « *Formation infirmière pour relever les défis du 21^e siècle* » qui a été déposé à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) dans le cadre de la consultation pour les états généraux 2021. Elle présente les principaux enjeux et recommandations suivants :

Grands enjeux

1. Les problématiques de santé urbaine de Montréal qui ne sont pas abordées dans le cursus de formation de base.
2. Le développement des connaissances et des compétences pour intervenir auprès des communautés culturelles et des populations vulnérables.
3. La spécialisation des établissements de santé à Montréal qui nécessite le développement de compétences spécialisées et de niveau universitaire.
4. La compétition entre les établissements de santé montréalais pour le recrutement des ressources entraînant une grande rotation de personnel.
5. La perte d'expertise d'infirmière senior et l'épuisement des équipes rendant plus difficile l'intégration des novices.

Avis

- Attendu que le CRCIIMtl a pour mandat de donner son avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des soins infirmiers sur le territoire et sur la planification de la main-d'œuvre infirmière ainsi que sur les approches novatrices de soins et leurs incidences sur la santé et le bien-être de la population ;
- Attendu que les infirmières de Montréal souhaitent exercer leur plein champ de pratique dans tous les secteurs ;
- Attendu que les États généraux de l'OIIQ prendront en compte les recommandations faites sous forme de commentaires, d'avis ou de mémoires pour faire progresser la profession infirmière ;
- Considérant que les besoins spécifiques de la clientèle urbaine et la sécurisation culturelle ne sont pas suffisamment adressés dans la formation de base ;
- Considérant que les exigences organisationnelles ne correspondent pas aux besoins de soutien de la relève en milieu urbain ;
- Considérant que le contexte démographique de Montréal est unique au Québec (population vulnérable, multiculturalisme, pauvreté, etc.) qui n'est pas suffisamment abordé dans la formation de base ;
- Considérant la multiplicité des établissements de santé et l'impact sur la main-d'œuvre infirmière et la difficulté de recrutement ;
- Considérant la spécialisation des établissements de santé de Montréal.

Recommandations du CCRCIIMtl

1. Formation de niveau universitaire comme norme d'entrée à la profession
2. Reconnaissance d'ajouts de connaissances et d'expertise
3. Rehausser le soutien clinique offert aux infirmières :

M^{me} Sonia Bélanger accueille favorablement l'avis et informe M^{me} Tourigny du dépôt de l'avis à la dernière Table des présidents-directeurs généraux de Montréal.

M^{me} Micheline Ulrich remercie M^{me} Tourigny pour l'excellent travail effectué dans la dernière année, et ce, dans des circonstances assez difficiles dues à la pandémie COVID-19. Elle réitère son souhait de voir tous les conseils professionnels, incluant le CMDP, travailler ensemble vers une collaboration interdisciplinaire pour le bien-être des patients.

M^{me} Chantal Careau, nouvelle directrice des soins infirmiers, se dit fière de faire partie de notre organisation. Elle a eu

le plaisir de rencontrer M^{me} Karine Tourigny qui partage un objectif commun, soit de faire rayonner le CECII et les positionner dans l'organisation. Elle lui offre toute sa collaboration et son soutien lors des rencontres du CECII.

15. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

D^{re} Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente les points 15.1 à 15.8 ainsi que le dernier point de l'ordre du jour, soit 19.15.

15.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2021-06-09-01 et 2021-06-09-20. (Voir annexe 1).

15.2 Modifications de nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2021-06-09-21 et 2021-06-09-38. (Voir annexe 1).

15.3 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros 2021-06-09-39 et 2021-06-09-53. (Voir annexe 1).

15.4 Prêts de service

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les prêts de service dont les résolutions se situent entre les numéros 2021-06-09-54 et 2021-06-09-57. (Voir annexe 1).

15.5 Départs et démissions

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les départs à la retraite et les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros 2021-06-09-58 et 2021-06-09-78. (Voir annexe 1).

15.6 Renouvellement de mandat - Chef du département de psychiatrie

Résolution 2021-06-09-96

Renouvellement de mandat du chef du département de psychiatrie

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de départements, après consultation auprès du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110 ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de renouveler le mandat du docteur Cédric Andrès à titre de chef du département de psychiatrie ;

ATTENDU l'approbation du comité exécutif de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal ;

ATTENDU l'approbation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver le renouvellement de mandat du docteur Cédric Andrès à titre de chef du département de psychiatrie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et ce, pour un mandat de quatre ans.

15.7 Renouvellement de mandat - Chef du département de pharmacie

Résolution 2021-06-09-97

Renouvellement de mandat du chef du département de pharmacie

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de départements, après consultation auprès du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110 ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de renouveler le mandat de monsieur Visal Uon à titre de chef du

département de pharmacie ;

ATTENDU l'approbation du comité exécutif de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal ;

ATTENDU l'approbation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver le renouvellement de mandat de monsieur Visal Uon à titre de chef du département de pharmacie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et ce, pour un mandat de quatre ans.

15.8 Nomination du chef de département de médecine générale

Résolution 2021-06-09-98

Nomination du chef du département de médecine générale

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de départements, après consultation auprès du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110 ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de nommer Docteur Daniel Brendon Murphy à titre de chef du département de médecine générale ;

ATTENDU l'approbation du Comité exécutif de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal ;

ATTENDU l'approbation du Comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la nomination du Docteur Daniel Brendon Murphy à titre de chef du département de médecine générale du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et ce, pour un mandat de quatre ans.

15.9 Amendement au Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

À titre de président du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, le docteur Olivier Farmer présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-99

Amendement au règlement de régie interne du CMDP

ATTENDU QU'en vertu de l'article 216 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 216 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, ces règlements entrent en vigueur après avoir été adoptés par le conseil d'administration ;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à la dernière version adoptée le 9 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées en assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 13 mai 2021 ;

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter l'amendement du règlement de régie interne du CMDP.

15.10 Rapport annuel d'activités du CMDP 2020-2021

À titre de président du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, le docteur Olivier Farmer présente les principaux éléments du rapport annuel du CMDP, couvrant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Il souligne que la dernière année a été particulièrement difficile dans le contexte de la pandémie pour le réseau mais que malgré cela, les activités des comités obligatoires relevant du CMDP ont été maintenues. Il remercie les présidents et membres des comités, du CECMDP et de la direction pour son soutien et sa collaboration.

Au nom du conseil d'administration, M^{me} Micheline Ulrich demande au D^r Farmer de transmettre ses remerciements au CECMDP pour souligner l'excellent travail et la forte implication des médecins durant cette année particulièrement éprouvante.

Résolution 2021-06-09-100

Rapport annuel 2020-2021 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

ATTENDU QU'en vertu de l'article 214 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant

l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2020-2021 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a été adopté en assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 13 mai 2021 ;

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2020-2021 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

16. Conseil des sages-femmes

16.1 Contrats de service de sage-femme

M^{me} Nathalie Bibeau, directrice du programme jeunesse, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-101

Renouvellement du contrat de service de M^{me} Maria Elena Vivas Inga à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE M^{me} Maria Elena Vivas Inga est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel occasionnel depuis le 1^{er} octobre 2020. Son contrat se terminait le 31 mars 2022;

ATTENDU QUE le conseil des sages-femmes a choisi d'offrir un contrat temps partiel régulier de 0,8 ETC à la sage-femme Maria Elena Vivas Inga, pour une durée de deux, dans le but de favoriser la rétention des sages-femmes;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat de M^{me} Maria Elena Vivas Inga (permis 1803) à titre de sage-femme, à raison de 0,8 équivalent temps partiel régulier de 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, et ce, pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2023.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2021-06-09-102

Renouvellement du contrat de service de M^{me} Margaux Cassivi à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE M^{me} Margaux Cassivi est déjà détentrice d'un contrat à temps complet occasionnel de 35 heures qui se terminait le 31 mai 2021;

ATTENDU QUE le conseil des sages-femmes a choisi d'offrir un contrat temps partiel régulier de 0,8 ETC à la sage-femme Margaux Cassivi pour une durée de deux ans;

ATTENDU QUE le conseil des sages-femmes a choisi d'offrir un contrat temps partiel occasionnel de 7 heures par semaine à la sage-femme Margaux Cassivi, en surplus de son contrat temps partiel régulier de 28 heures par

semaine, dans le but de pallier au manque d'effectif sage-femme;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat de M^{me} Margaux Cassivi (permis 2006) à titre de sage-femme, à raison de 0,8 équivalent temps partiel régulier de 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, et ce, pour une durée de deux ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2023;
- D'offrir un contrat de service à temps partiel occasionnel à M^{me} Margaux Cassivi (permis 2006) à titre de sage-femme, à raison 7 heures par semaine et 8 suivis annuels, et ce, pour une durée de deux ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2023;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2021-06-09-103

Prolongation du contrat de service de M^{me} Marie Brunet à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE M^{me} Marie Brunet est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel occasionnel qui prend fin en date du 14 juillet 2021;

ATTENDU QUE le contrat à temps partiel occasionnel de M^{me} Marie Brunet se termine le 30 septembre 2021 puisqu'elle a choisi de nous quitter pour aller travailler dans un autre service de sage-femme;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De prolonger le contrat à temps partiel occasionnel de M^{me} Marie Brunet (permis 011) à titre de sage-femme, à raison de 35 heures par semaine, et ce, jusqu'au 30 septembre 2021.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

16.2 Rapport annuel d'activités 2020-2021

M^{me} Geneviève Demers, présidente du Conseil des sages-femmes et M^{me} Nathalie Bisson, responsable des services de sages-femmes, présentent le dossier.

Résolution 2021-06-09-104

Rapport annuel 2020-2021 du Conseil des sages-femmes

ATTENDU QU'en vertu de l'article 225.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux* (chapitre S-4.2), le Conseil des sages-femmes doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent;

ATTENDU QUE ce document se veut une synthèse des travaux réalisés par le Conseil des sages-femmes et ses différents comités durant l'année 2020-2021. Ses membres ont assuré 312 suivis de maternité complets pendant cette période;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2020-2021 du Conseil des sages-femmes a été adopté en assemblée générale des membres du Conseil des sages-femmes le 12 mai 2021;

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du Conseil des sages-femmes, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2020-2021 du Conseil des sages-femmes du

17. Enseignement universitaire et recherche

17.1 Rapports annuels 2020-2021 – Comités d'éthique de la recherche

17.1.1 Dépendances, inégalités sociales et santé publique

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-105

Rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021) du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

17.1.2 Vieillesse-Neuroimagerie

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-106

Rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021) du comité d'éthique de la recherche de Vieillesse-neuroimagerie ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

17.1.3 Jeunes en difficulté

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-107

Rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté doit déposer périodiquement son

rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021) du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

17.1.4 Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-108

Rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021) du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

17.2 Nomination de la présidente du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique et encadrement de ses conditions de travail

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-109

Nomination de la présidente du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique et encadrement de ses conditions de travail

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de la recherche de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité;
- Une personne spécialisée en éthique;
- Une personne spécialisée en droit; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

ATTENDU QUE selon le Cadre réglementaire de la recherche de l'établissement, le CER DIS relève directement du conseil d'administration du CCSMTL et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination des membres de ce comité, garantir son indépendance et lui octroyer les ressources nécessaires à son bon fonctionnement;

ATTENDU QUE le président du CER DIS est nommé parmi les membres réguliers du comité par le conseil d'administration du CCSMTL sur recommandation du CER DIS;

ATTENDU QUE selon l'article 9.3.6 du Cadre réglementaire de la recherche de l'établissement, les fonctions du président d'un comité d'éthique de la recherche sont définies comme suit :

- Veiller à ce que le processus d'évaluation des projets de recherche respecte les bonnes pratiques en éthique de la recherche (C.c.Q., EPTC2, Cadre de référence ministériel, standards du FRSQ, etc.);
- Agir à titre de premier représentant du CER lors d'activités organisées par les acteurs-clés en éthique de la recherche, par exemple le MSSS ou les FRQ;
- Assumer la direction générale du CER, en conformité avec les politiques institutionnelles;
- Procéder à l'évaluation et au suivi des projets de recherche, notamment en ce qui concerne les approbations conditionnelles ou finales, le suivi annuel, les amendements et le suivi des réactions indésirables;
- Voir à la préparation des réunions du CER, l'animation de ses rencontres et le suivi des projets de recherche, de concert avec la coordination du CER;
- Surveiller la cohérence des décisions du CER et s'assurer qu'elles sont fidèlement consignées et communiquées clairement par écrit aux chercheurs dès que possible par lui-même ou son délégué;
- Collaborer avec le cadre-conseil en éthique de la recherche de l'établissement pour assurer la cohérence entre les actions du CER et les orientations institutionnelles;
- Participer à la Table des présidents des CER;
- Assurer l'adoption du rapport annuel du CER au conseil d'administration du CCSMTL et son dépôt auprès du ministre de la Santé et de Services sociaux, en conformité avec les règles et les procédures prévues, et dans les délais impartis.

ATTENDU QUE les membres des comités d'éthique de la recherche du CCSMTL sont rémunérés en fonction des balises établies dans le Cadre de référence des dépenses de fonctionnement admissibles des CER du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2007);

ATTENDU QUE les membres des comités d'éthique de la recherche du CCSMTL sont couverts par le Programme d'assurances responsabilité du Réseau de la santé et des services sociaux géré par la Direction des assurances du réseau de la Santé et des Services sociaux (DARSSS) pour leurs actes posés à titre de membre et président du comité d'éthique de la recherche lorsqu'ils évaluent des projets de recherche se déroulant dans un établissement du réseau public de la Santé et des Services sociaux (RSSS);

ATTENDU l'intérêt de la personne, ci-après nommée, à l'égard des questions d'éthique de la recherche de même que sa formation et son expertise pour siéger comme membre au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer pour une période de deux ans, et ce rétroactivement au 1^{er} février 2021, madame Julie St-Pierre comme présidente du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique et de la rémunérer comme suit pour cette fonction :

- Une rétribution de 90 \$/heure pour une charge de travail de 4 heures de travail par semaine pour une période annuelle de 50 semaines, pour un total annuel de 18 000 \$; De façon exceptionnelle et avec l'autorisation préalable de la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche, des heures supplémentaires pourraient être facturées par madame St-Pierre lorsque la charge de travail du comité l'indique;
- Les dépenses encourues se rapportant à ses fonctions de présidente (ex. : inscription à un colloque, frais de transport, frais de repas) sont remboursables si admissibles selon le **Cadre de référence des dépenses de fonctionnement admissibles des CER du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2007)** et préalablement approuvées par la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche.

17.3 Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-110

Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CCSMTL

ATTENDU QU'en vertu du *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains (MSSS, 2020)* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2.*, tout chercheur souhaitant réaliser un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après CCSMTL) ou sous ses auspices doit détenir un statut de chercheur et des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL ou par son

établissement d'origine;

ATTENDU QUE selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement;

ATTENDU QUE les personnes ci-après nommées ont déposé à la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL;

ATTENDU QUE ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique de son centre de recherche (chercheurs affiliés au CCSMTL ou à un autre établissement du RSSS, de son directeur de département (chercheurs académiques), de son chef de département (membres du CMDP) ou son supérieur hiérarchique (cas d'exception) ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche ou s'engage à les compléter dans un délai d'un an de la date d'octroi des privilèges de recherche;

ATTENDU QU'en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire ses projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité;
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche (C.c.Q.¹, EPTC², Cadre de référence ministériel³, Les politiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ)⁴, etc.);
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Respecter les règles financières des organismes subventionnaires et les balises de saine gestion financière mises en place dans l'Établissement, avec le soutien de la Direction des ressources financières et de la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche;
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'Établissement en matière de recherche et d'éthique de la recherche, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'Établissement;
- Respecter les décisions et demandes du CER qui aura approuvé les projets de recherche, ainsi que les conditions émises par les milieux où se déploient les projets suite à l'examen de la convenance institutionnelle;
- Communiquer au milieu clinique concerné les résultats de leurs travaux et le cas échéant favoriser leur utilisation;
- Aviser la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à sa conduite dans le contexte d'une activité de recherche;
- Reconnaître l'Établissement et son institut universitaire, centre affilié universitaire ou centre de recherche, le cas échéant, dans ses publications et ses communications;
- S'assurer que les membres de son équipe de recherche adhèrent aux principes d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche, et ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du MSSS.

ATTENDU QU'en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL, et ce, pour une période de trois ans :

INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ

- Isabelle-Ann Leclair-Malette, Ph. D.

CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ PUBLIQUE

- Olivier Ferlatte, Ph. D.

CHERCHEUR INTERNE NON AFFILIÉ À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT MAIS EMPLOYÉ DE L'ÉTABLISSEMENT (DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES)

¹ Code civil du Québec.

² Trois conseils (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada). (2018). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, p. 247.

³ MSSS (2020). *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains*.

⁴ Politique sur la conduite responsable en recherche (2014) FRQ, Standards du FRSQ sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique (2008).

- Jean-François Samson, Ph. D.

CHERCHEURS EXTERNES NON-AFFILIÉS À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT :

- Mariève Pelletier, Ph. D.
- Maryline Vivion, Ph. D.

17.4 Nomination du directeur scientifique du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM) du CCSMTL

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-111

Nomination du directeur scientifique du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)

ATTENDU QUE la candidature de monsieur Oury Monchi a reçu l'appui unanime des membres du comité de sélection mis en place pour pourvoir à la nomination du nouveau directeur scientifique du CRIUGM du CCSMTL;

ATTENDU QUE le candidat satisfait pleinement aux exigences du Fonds de recherche du Québec (FRQS) aux fins d'occuper la fonction de directeur scientifique du CRIUGM;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, selon la résolution n° CEFM-21-4656, a donné un avis favorable à la nomination de monsieur Oury Monchi, au poste de directeur scientifique du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie, pour un premier mandat de quatre ans;

ATTENDU QUE le processus d'obtention d'un poste de professeur au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal est en cours;

ATTENDU QUE la rémunération allouée pour la fonction de directeur scientifique est une dépense admissible selon les règles du FRQS régissant les subventions d'infrastructure;

ATTENDU QU'une rémunération équivalente à 35 % du salaire universitaire annuel du professeur sera versée aux deux semaines par la Direction des ressources financières;

ATTENDU QUE la nomination de monsieur Oury Monchi comme directeur scientifique du CRIUGM est conditionnelle à sa nomination à titre de professeur au sein du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Oury Monchi directeur scientifique du CRIUGM du CCSMTL pour un mandat de quatre ans, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2021.

18. Dossiers cliniques

18.1 Application de la Politique sur les soins de fin de vie – Rapport de la présidente-directrice générale (2020-2021)

M. Marc Bessette, directeur intérimaire du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, présente le dossier et répond aux questions des administrateurs.

Résolution 2021-06-09-112

Application de la Politique sur les soins de fin de vie – Rapport de la présidente-directrice générale (2020-2021)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 73 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001), présidente-directrice générale doit transmettre annuellement au conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) le rapport prévu au deuxième alinéa de l'article 8 de cette même loi.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001), la présidente-directrice générale doit faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la Politique sur les soins de fin de vie du CCSMTL.

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a fourni un canevas de rapport aux établissements dispensant des soins de fin de vie.

ATTENDU QUE le présent rapport de la présidente-directrice générale sur l'application de la Politique sur les soins de fin de vie du CCSMTL vise la période se terminant le 31 mars 2021.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 73 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001), le CCSMTL doit transmettre, le plus tôt possible, le rapport prévu au deuxième alinéa de l'article 8 de cette même loi à la

Commission sur les soins de fin de vie et le publier sur son site Internet.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport de la présidente-directrice générale sur l'application de la Politique sur les soins de fin de vie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour la période se terminant le 31 mars 2021;
- de transmettre ledit rapport à la Commission sur les soins de fin de vie;
- de publier ledit rapport sur le site Internet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

18.2 Bilan 2^e vague – DQEPE

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice qualité, évaluation, performance et éthique, présente les principaux éléments du bilan.

Contexte et proposition

Afin de focaliser sur les actions à prioriser dans le contexte de la 3^e vague, le bilan organisationnel 2^e vague rend compte des actions réalisées et met en lumière des pistes d'amélioration à court, moyen et long terme.

Plus spécifiquement, le bilan 2^e vague contient un bilan statistique, le suivi du plan d'action selon les 9 axes du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du plan d'action intégré, un regard sur les recommandations du bilan 1^{re} vague ainsi que les faits saillants des résultats de la consultation réalisée auprès de toutes les directions de notre organisation et de 4 groupes de chefs médicaux.

Rappel des principaux éléments ayant fait l'objet de la consultation :

- le renfort
- la stabilité et de la disponibilité de la main-d'œuvre
- le soutien psychologique
- le dépistage
- la prévention et contrôle des infections (PCI)
- les communications

En complément, dans le cadre de la collecte de données, d'autres enjeux ont été documentés :

- l'éthique
- la gestion des risques
- l'innovation
- la coordination régionale
- la santé publique régionale

Public cible

- Centre de commandement
- Conseil d'administration et comité de direction
- Gestionnaires et partenaires

Objectifs

- 1) Se préparer pour la 3^e vague
- 2) Prioriser les actions à réaliser à court terme
- 3) Rendre compte des actions réalisées
- 4) Capter les opportunités d'amélioration dans une perspective de pérennisation et d'innovation
- 5) Se projeter vers la reprise des activités afin de soutenir la mise en œuvre des priorités organisationnelles

M^{me} Carrier prend bien note de la suggestion de M^{me} Sonia Bélanger à l'effet d'intégrer le développement durable au sein de l'analyse ainsi que de celle de M^{me} Micheline Ulrich, de tenir compte des clientèles vulnérables qui ont été particulièrement touchées par la pandémie.

19. Dossiers administratifs

19.1 Bilan des demandes d'intervention de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) 2020-2021

M^{me} Assunta Gallo, directrice de la protection de la jeunesse-directrice provinciale (DPJ/DP), présente les principaux éléments du bilan annuel 2020-2021.

La DPJ/DP est interpellée par la CDPDJ lorsque cette dernière a des raisons de croire que les droits d'un enfant sont, ont été, ou peuvent être lésés dans le cadre d'une intervention faite en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*

(LPJ) ou de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA).

La CDPDJ intervient suite à une plainte reçue, et elle peut également se saisir elle-même d'une situation, tel que prévu dans la LPJ. Dans ce contexte, la DPJ/DP a l'obligation de communiquer toute l'information dont elle dispose sur la situation rapportée afin que la CDPDJ puisse effectuer son intervention. Ceci afin de déterminer si les droits de l'enfant visé sont, ont été, ou peuvent être lésés, et, le cas échéant, transmettre des recommandations sur les correctifs à apporter.

Ce bilan se veut, en quelque sorte, une analyse de la pratique en protection de la jeunesse et en jeunes contrevenants au cours de la dernière année, afin de témoigner du souci constant d'améliorer l'ensemble des services offerts aux jeunes et leurs familles que nous desservons.

Cheminement du dossier :

- 2021-06-09 : Présentation du bilan au conseil d'administration
- 2021-09-20 : Un suivi sera fait au comité de vigilance et de la qualité

19.2 RecommandATIONS de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

La Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse a rendu public le 3 mai dernier son rapport final intitulé *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes*. Dans ce contexte, M^{me} Assunta Gallo, directrice de la protection de la jeunesse-directrice provinciale (DPJ/DP), présente les principales thématiques du rapport, les recommandATIONS afférentes émises par les commissaires ainsi que les prochaines étapes.

Thématiques / RecommandATIONS

1.	Respecter et promouvoir les droits des enfants	44 act.
2.	Agir en prévention, d'abord et avant tout	25 act.
3.	Collaborer pour mieux soutenir les enfants et leurs familles	9 act.
4.	Améliorer l'intervention en protection de la jeunesse	22 act.
5.	Garantir aux enfants une famille pour la vie	19 act.
6.	Développer une intervention judiciaire collaborative, participative et adaptée	23 act.
7.	Humaniser les services de réadaptation	14 act.
8.	Accompagner les jeunes dans leur transition à la vie adulte	18 act.
9.	Passer à l'action pour les enfants autochtones	9 act.
10.	Adapter les services aux communautés ethnoculturelles	11 act.
11.	Répondre aux besoins des enfants d'expression anglaise	6 act.
12.	Reconnaître les impacts des conflits familiaux et de la violence conjugale sur les enfants	12 act.
13.	Valoriser, soutenir et reconnaître les intervenantes	18 act.
14.	Rétablir un leadership fort au sein des services sociaux	13 act.
15.	Investir pour offrir le bon service, au bon moment	8 act.

Prochaines étapes

Pour le MSSS :

- Mise en place d'un groupe de travail interministériel, afin d'analyser et de prioriser les recommandations
- Rencontres régulières avec les DPJ concernant les recommandATIONS
- D'autres détails à venir

Pour le CCSMTL :

- Détails à venir
- Des rencontres avec les partenaires internes/externes sont en cours, afin de définir les suites à donner.

M^{me} Micheline Ulrich remercie M^{me} Gallo pour l'excellente présentation du dossier ainsi que pour tout le travail effectué dans le contexte de la pandémie et l'assure du soutien du conseil d'administration pour les suites à donner relatives aux recommandATIONS.

19.3 Renouvellement et modification du protocole d'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice qualité, évaluation, performance et éthique, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-113

Renouvellement et modification du protocole d'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - #DV2008-019

ATTENDU QUE le protocole d'entente sur la vérification des antécédents de candidats appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables prévoit une mise à jour annuelle;

ATTENDU QUE chacun des membres signataires, à titre de responsable ou de substitut, doit désormais détenir une attestation de vérification d'empêchements valables, c'est-à-dire datant de moins de trois ans;

ATTENDU QUE le SPVM souhaite vérifier l'exactitude des informations qu'il possède concernant ces signataires;

ATTENDU QU'EN raison de changements de la structure des ressources humaines au sein du Service de la qualité et de la gestion des risques (Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique);

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications apportées au formulaire de demande de mise à jour du protocole d'entente avec le SPVM afin d'officialiser la nomination de la personne responsable et de son substitut.

19.4 Politique de télétravail

M^{me} Julie d'Entremont, directrice générale adjointe – soutien, administration et performance, présente le dossier.

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, de nombreuses actions ont été rapidement mises en place pour favoriser le télétravail à l'ensemble de notre CIUSSS, d'autant plus que cette mesure fut l'objet d'un décret ministériel (arrêté 2020-105). Suite aux succès de ce nouveau mode de gestion, les membres de la direction générale ont décidé de favoriser la poursuite du télétravail après la pandémie. Les objectifs poursuivis par cette initiative sont multiples, mais notons notamment :

- meilleure conciliation vie personnelle et vie professionnelle pour les télétravailleurs.
- amélioration de l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre pour l'Employeur.
- optimisation des espaces de bureau (point déclencheur pour la mise en application de la politique d'allocation et de gestion des espaces).
- diminution des gaz à effet de serre par la réduction des déplacements.

Pour que ce mode de gestion soit un succès, une politique de télétravail fut élaborée au cours de l'hiver. Cette politique a pour but de définir les règles de fonctionnement interne en matière de télétravail et d'établir des balises à l'échelle organisationnelle. La politique vise également à uniformiser les pratiques entourant le télétravail au CCSMTL, à faciliter l'accès et à soutenir les gestionnaires et les télétravailleurs dans l'application du télétravail au quotidien.

La politique de télétravail fut révisée par le contentieux et approuvée par les membres du comité de direction le 25 mai dernier. Dans les prochaines semaines, un *Guide des bonnes pratiques en télétravail* sera également publié afin de préciser les modalités de mise en œuvre de la politique.

M^{me} d'Entremont souligne que les gestionnaires auront accès à divers outils pour les soutenir et les accompagner dans ce nouveau mode de gestion/travail. La direction suivra de près ce dossier pour recentrer le soutien au besoin.

M^{me} Bélanger précise que selon les balises et directives ministérielles à venir, la politique pourra faire l'objet d'ajustements pour évoluer dans le temps. Le télétravail ne peut pas s'appliquer à certaines catégories d'emploi, notamment pour le personnel qui travaillent auprès des différentes clientèles. La direction suivra également de près ce dossier pour mesurer les impacts possibles sur divers secteurs au sein de l'organisation et revoir les stratégies au besoin.

La politique entrera en vigueur le 1^{er} août prochain.

Résolution 2021-06-09-114

Politique de télétravail

ATTENDU QUE le télétravail est un nouveau mode de gestion incontournable qu'il est nécessaire de favoriser après la pandémie ;

ATTENDU QUE le télétravail est un moyen de contribuer à un des six objectifs organisationnels de notre CIUSSS, soit

le développement durable, grâce à la diminution des gaz à effet de serre induit par la réduction des déplacements ;

ATTENDU QUE la politique de télétravail est nécessaire pour encadrer de façon organisationnelle le télétravail.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de télétravail du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

19.5 Politique de gestion de l'allocation et de l'utilisation des espaces

M^{me} Julie d'Entremont, directrice générale adjointe – soutien, administration et performance, présente le dossier.

À la suite du regroupement, en mars 2015, des établissements formant aujourd'hui le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), la Direction des services techniques voit le besoin d'élaborer une politique sur la gestion de l'allocation et l'utilisation des espaces. Avec l'occupation de plus de 150 installations, un tel outil devient une nécessité.

Cette politique s'applique à tous les locaux et espaces qui appartiennent au CCSMTL ou qui sont loués par celui-ci. De ce fait, elle s'applique aussi à tous les projets ainsi qu'à tous les programmes fonctionnels et techniques touchant de nouvelles constructions ou à des réaménagements d'espace pour l'ensemble du CCSMTL. Le document est destiné à l'ensemble du personnel, des chercheurs et des médecins du CCSMTL.

La procédure Gestion de l'allocation et de l'utilisation des espaces accompagne la politique du même nom.

Les demandes d'espaces et déménagements seront centralisées et contrôlées par un Guichet unique Octopus. Ce guichet permettra d'assurer un suivi simplifié et centralisé des demandes et leur statut.

Résolution 2021-06-09-115

Politique Gestion de l'allocation et de l'utilisation des espaces

ATTENDU QU'à la suite du regroupement, en mars 2015, des établissements formant aujourd'hui le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), la Direction des services techniques voit le besoin d'élaborer une politique sur la gestion de l'allocation et de l'utilisation ;

ATTENDU QUE le CCSMTL compte plus de 150 installations ;

ATTENDU QUE des principes directeurs doivent guider la prise de décision en ce qui a trait à l'allocation et l'utilisation des espaces selon les critères d'allocation et de priorisation ;

ATTENDU QUE les espaces doivent être gérés de façon équitable, objective et efficiente, en tenant compte des normes et standards d'aménagement applicables ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique Gestion de l'allocation et de l'utilisation des espaces du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

19.6 Nomination des répondants du CCSMTL au comité de vigilance et de la qualité des établissements privés

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice qualité, évaluation, performance et éthique, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-116

Nomination des répondants du CCSMTL au comité de vigilance et de la qualité des établissements privés

ATTENDU QUE la Loi 52 visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2021.

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) exige la présence d'un représentant du CIUSSS et du bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services aux comités de vigilance et de la qualité des établissements privés de son territoire.

ATTENDU QUE le MSSS demande aux CIUSSS d'assurer la vigie et le suivi qualité et sécurité des services offerts, d'accompagner et soutenir les établissements privés dans la réalisation de leur mandat, d'assurer le suivi des mesures correctives et le maintien et la mise en conformité, de redresser une situation à la demande et en collaboration avec le MSSS.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer la conseillère-cadre à la gestion des risques et la conseillère-cadre à l'évaluation normative de la Direction qualité, évaluation, performance et éthique pour siéger aux comités de vigilance et de la qualité des établissements privés du territoire tel qu'exigé par la Loi 52.

19.7 Nomination au poste de directeur de la direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) – Hébergement

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-117

Nomination au poste de directeur de la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) - Hébergement

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de M^{me} Isabelle Matte au poste de directrice de la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) - Hébergement.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer M^{me} Isabelle Matte au poste de directrice de la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) – Hébergement du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CCSMTL, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

19.8 Nomination au poste de directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) – services de soutien à domicile et des ressources intermédiaires (SAD-RI) et continuum SAPA

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-118

Nomination au poste de directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) – services de soutien à domicile et des ressources intermédiaires (SAD-RI) et continuum SAPA

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de M. Marc Bessette au poste de directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) – services de soutien à domicile et des ressources intermédiaires (SAD-RI) et continuum SAPA;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer M. Marc Bessette au poste de directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) – services de soutien à domicile et des ressources intermédiaires (SAD-RI) et continuum SAPA au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. La date de nomination sera effective le 13 juin 2021 ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au CCSMTL, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

19.9 Nomination au poste de directeur adjoint de l'hébergement à la direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) – Nouveau poste

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-119

Nomination au poste de directeur adjoint de l'hébergement à la direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) – Nouveau poste

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de M. Frédéric Boulé au poste de directeur adjoint de l'hébergement à la direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer M. Frédéric Boulé au poste de directeur adjoint de l'hébergement à la direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) du CCSMTL. La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CCSMTL, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

19.10 Nomination au poste de directeur adjoint de l'hébergement à la direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) – Poste vacant

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-120

Nomination au poste de directeur adjoint de l'hébergement à la direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) – Poste vacant

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de M^{me} Geneviève Archambault au poste de directeur adjoint de l'hébergement à la direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer M^{me} Geneviève Archambault au poste de directeur adjoint de l'hébergement à la direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CCSMTL, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

19.11 Nomination au poste de directeur des services multidisciplinaires à la direction des services multidisciplinaires (DSM)

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-121

Nomination au poste de directeur des services multidisciplinaires à la Direction des services multidisciplinaires (DSM)

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de M^{me} Kristine Vitez au poste de directrice des services multidisciplinaires, à la Direction des services multidisciplinaires (DSM).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer M^{me} Kristine Vitez au poste de directrice des services multidisciplinaires à la Direction des services multidisciplinaires (DSM) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est le 10 juin 2021 ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CCSMTL, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

19.12 Ouverture du concours de sélection visant à pourvoir le poste de directeur général adjoint – programme santé physique générale et spécialisée (SPGS) au CCSMTL

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-122

Ouverture du concours de sélection visant à pourvoir le poste de directeur général adjoint – programme santé physique générale et spécialisée (SPGS) au CCSMTL

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a formulé une demande au ministre pour obtenir l'autorisation d'ouvrir le concours de sélection du poste de directeur général adjoint – programme santé physique générale et spécialisée (SPGS) au CCSMTL, conditionnement à l'appui par résolution du conseil d'administration.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 8 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres*, cette autorisation doit être appuyée par le conseil d'administration.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de demander l'autorisation au ministre de la Santé et des Services sociaux, pour autoriser la présidente-directrice générale à procéder à l'ouverture du concours du poste de directeur général adjoint – programme santé physique générale et spécialisée (SPGS) au CCSMTL.

19.13 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Mise à jour

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-123**Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Ajout d'un signataire**

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ajout d'un signataire afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le signataire suivant à attester, pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
94405		Tous les installations du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	MURPHY	DANIEL BRENDON

19.14 Nomination des membres aux comité et sous-comités de gestion des risques

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice qualité, évaluation, performance et éthique, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-124**Comité et sous-comités de gestion des risques - Nomination de nouveaux membres**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le plan d'organisation de tout établissement doit prévoir la formation d'un comité de gestion des risques.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le nombre de membres de ce comité ainsi que ses règles de fonctionnement sont déterminés par règlement du conseil d'administration de l'établissement.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), la composition de ce comité doit assurer une représentativité équilibrée des employés de l'établissement, des usagers, des personnes qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'établissement de même que, s'il y a lieu, des personnes qui, en vertu d'un contrat de service, dispensent pour le compte de l'établissement des services aux usagers de ce dernier. Le directeur général ou la personne qu'il désigne est membre d'office de ce comité.

ATTENDU QUE les *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (RE-1000-004-V2)* prévoient un comité de gestion des risques et un sous-comité de gestion des risques pour chacune des directions programmes suivantes :

- Déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme et déficience physique;
- Jeunesse;
- Soutien à l'autonomie des personnes âgées;
- Santé mentale et dépendance;
- Santé physique.

ATTENDU QU'en vertu des articles 8.1.1 et 8.1.2 des *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (RE-1000-004-V2)*, le comité de gestion des risques et les sous-comités de gestion des risques sont composés :

- du président-directeur général ou de la personne qu'il désigne;
- du gestionnaire de risques ou de la personne qu'il désigne;
- de trois employés (un membre du conseil des infirmières et infirmiers; un membre du conseil multidisciplinaire, un membre faisant partie du reste du personnel);
- d'un usager;
- d'un professionnel qui exerce sa profession dans l'établissement;
- d'une personne qui dispense, pour le compte de l'établissement, des services aux usagers de celui-ci.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8.4 des *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (RE-1000-004-V2)*, les membres du comité de gestion des risques et des sous-comités de gestion des risques sont désignés par le président-directeur général et que leur désignation est confirmée par le conseil d'administration.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8.6 des *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (RE-1000-004-V2)*, la durée du mandat d'un membre du comité de gestion des risques est de trois années. Il est renouvelable. Les membres du comité de gestion des risques restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de confirmer les nominations suivantes pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Comité de gestion des risques

- M^{me} Virginie Allard, gestionnaire des risques

Sous-comité de gestion des risques – direction du programme santé physique

- M^{me} Amélie Gravel, personne désignée par le gestionnaire des risques

Sous-comité de gestion des risques – direction des programmes santé mentale et dépendance

- M^{me} Régine-Anne Clerveaux, employée membre du conseil des infirmières et infirmiers (CII)
- M^{me} Sylvie Langlois, employée
- M^{me} Natasha Dufour, professionnelle

Sous-comité de gestion des risques – direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées

- M^{me} Muriel Koucoï, personne désignée par le gestionnaire des risques

Sous-comité de gestion des risques – direction du programme jeunesse

- M^{me} Nathalie Bisson, professionnelle

19.15 Modification aux permis d'exploitation du CLSC de Verdun et du CLSC Sainte-Catherine et groupe de médecine de famille universitaire des Faubourgs

D^{re} Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le dossier.

Résolution 2021-06-09-125

Modification aux permis d'exploitation du CLSC de Verdun (5122-8351) et du CLSC Sainte-Catherine et groupe de médecine de famille universitaire des Faubourgs (5123-6206)

ATTENDU QUE le *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)* est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2);

ATTENDU QUE en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

ATTENDU QUE l'établissement a procédé aux validations d'usage auprès des différentes directions générales du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), et a obtenu les autorisations requises à ces projets;

ATTENDU QUE les modifications à ces deux permis consistent en l'ajout de la mission *Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés (CHSGS)* et l'unité de mesure *Consultations externes* pour le CLSC de Verdun et l'ajout de l'unité de mesure *Consultations externes* sous la mission *CHSGS* pour le CLSC Sainte-Catherine et groupe de médecine de famille universitaire des Faubourgs. Suite à l'ajout d'une mission au CLSC de Verdun, la dénomination de celui-ci sera modifiée pour *CLSC et Centre des services ambulatoires de Verdun* afin de respecter le cadre de dénomination du MSSS. Le CLSC Sainte-Catherine et groupe de médecine de famille universitaire des Faubourgs conservera la même dénomination puisqu'il possédait déjà la mission *CHSGS*.

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

ATTENDU QUE le CCSMTL désire modifier les deux permis tel que présenté au conseil d'administration;

ATTENDU QUE le CCSMTL doit acheminer l'ensemble des informations suivantes au MSSS pour la délivrance des permis d'exploitation :

1. Fiches justificatives sommaires;
2. Résolution adoptée par le conseil d'administration approuvant les projets;
3. Formulaire de demande de modification de permis d'exploitation sans impact légal

ATTENDU QUE les permis d'exploitation doivent être affichés, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du *Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8)*.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser les modifications requises au permis pour le CLSC de Verdun et le CLSC Sainte-Catherine et groupe de médecine de famille universitaire des Faubourgs
- Que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal s'engage à afficher, en tout temps, les permis obtenus à la vue du public;
- D'autoriser M^{me} Sonia Bélanger, la présidente-directrice générale de l'établissement, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

20. Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

21. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 22 septembre 2021.

22. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

23. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 juin 2021 à 21 h 45.

(Original dûment autorisé)

(Original dûment autorisé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

M^{me} Sonia Bélanger, secrétaire